



## Le travail atypique et la garde d'enfants

LUCIE GINGRAS<sup>1</sup>

Institut de la statistique du Québec

### Introduction

Les données disponibles montrent que certaines formes de travail atypique sont en progression au Canada. Par exemple, la part des emplois à horaires irréguliers ou par quarts rotatifs aurait augmenté entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000<sup>2,3</sup>.

Les responsabilités parentales, en particulier la garde des enfants de moins de 5 ans, peuvent s'avérer compliquées pour les familles vivant l'expérience d'un horaire atypique de travail. Le recours à la garde dans le réseau des services à contribution réduite (CPE, garderies ou milieu familial à 7 \$) peut être entravé en raison d'un nombre insuffisant de places en dehors de l'horaire de jour normal<sup>4</sup>. Ces familles doivent souvent faire appel à différentes stratégies pour assurer la garde de leur(s) jeune(s) enfant(s). Par exemple, les parents pourront alterner leurs horaires de travail, adopter un régime de travail à temps partiel ou travailler à domicile, ce qui leur permettrait ainsi de demeurer à la maison avec leur(s) enfant(s) ou de ne recourir à la garde non parentale qu'occasionnellement. Ils pourront également être amenés à utiliser plus d'un mode de garde ou à en choisir un plus souple, qui s'accordera avec leur propre horaire, par exemple une personne à la maison, ou faisant partie de leur réseau familial et chez qui ils pourront laisser leur(s) enfant(s) en toute confiance le soir ou la nuit.

Une étude antérieure indiquait qu'il y avait peu de relations entre le travail atypique de la famille et l'utilisation de la garde et ses modalités;

le même constat était fait si on reprenait l'analyse sous l'angle du régime de travail du père. En effet, Rochette et Deslauriers<sup>5</sup> ont montré que l'utilisation ou non de la garde, le recours à une personne apparentée ou à la garde à domicile et le nombre de modes utilisés étaient plutôt associés au régime de travail de la mère<sup>6</sup>. Dans cette analyse, l'atypisme correspondait à un horaire de travail autre que celui de jour, du lundi au vendredi, à temps plein ou partiel.

Le présent bulletin poursuit les analyses décrites dans le rapport de résultats de l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009* (EUSG)<sup>7</sup> (voir l'encadré *À propos de l'enquête*). Il se propose d'examiner les relations entre la garde (et ses diverses modalités) et le régime de travail des parents, puis de la mère et du père séparément. On retient deux formes d'atypisme du travail, soit l'horaire non usuel de travail et le statut atypique de l'emploi (voir l'encadré 1 pour les définitions). Toutes les analyses sont basées sur les données de l'EUSG 2009 et se rapportent aux familles ou aux enfants dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation.

Plusieurs modalités de la garde sont étudiées : le type de garde (régulière ou irrégulière), le principal et le second mode pour la garde régulière (voir l'encadré 2 pour les définitions), le nombre d'heures de garde régulière des enfants, la fréquence des difficultés rencontrées dans l'organisation de la garde et les préférences quant à la garde régulière.

1. L'auteure tient à remercier Hélène Desrosiers, Bertrand Perron et Nathalie Audet pour leurs commentaires sur la version préliminaire du texte, de même que Valeriu Dumitru pour son aide au traitement statistique.
2. C. WILLIAMS (2008), « L'équilibre travail-vie personnelle des travailleurs de quart », *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, août 2008, p. 5-18 (Statistique Canada – n° 75-001-X au catalogue).
3. D. MERCURE (2008), « Travail et familles. Des tensions croissantes au cours de la prochaine décennie », dans G. PRONOVOST, C. DUMONT et I. BITAUDEAU (dir.), *La famille à l'horizon 2020*, actes du 9<sup>e</sup> symposium québécois de recherche sur la famille les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2007, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 147-172.
4. L'offre en services de garde le soir, la nuit, la fin de semaine ou sur appel est faible dans le réseau des services de garde à contribution réduite. Par exemple, en 2009, parmi l'ensemble des CPE, environ 18 % d'entre eux offrent la garde sur appel alors que 0,6 % offrent des services le soir, 0,1 % la nuit et 0,8 % la fin de semaine. Ministère de la Famille et des Aînés (MFA) (2011), *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2009*, Québec, p. 101.
5. M. ROCHETTE et J. DESLAURIERS (2003), « L'horaire de travail des parents, typique ou atypique, et les modalités de garde des enfants » dans : *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – de la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 10.
6. Ce constat a été fait à partir des données du 3<sup>e</sup> volet de l'*Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec*; les enfants étudiés étaient alors âgés d'environ 29 mois.
7. Le lecteur intéressé par plus de détails concernant les résultats de l'EUSG 2009 peut consulter le rapport d'enquête : Institut de la statistique du Québec (2011), *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009. Portrait québécois et régional*, Québec, 360 p. [En ligne]. [www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/service\_garde.htm] (Consulté le 20 avril 2012).

## L'atypisme dans les familles où les deux parents ou le parent seul travaillent

Les analyses qui suivent portent sur les familles ayant des enfants de moins de 5 ans où les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation. Soulignons d'emblée que dans environ 17 % des familles, les deux parents (ou le parent seul) sont concernés par l'une ou l'autre forme de travail atypique (un horaire non usuel de travail ou un statut atypique de l'emploi), tandis que dans plus du tiers (35 %) d'entre elles, seul l'un des deux parents a un tel régime de travail (tableau 1). Plus particulièrement, environ 8 % des familles vivent une situation où les deux parents (ou le parent seul) travaillent selon un horaire non usuel, tandis que dans 10 % des familles, ils ont un statut atypique de l'emploi (travail à domicile, autonome ou à la pige, travail imprévisible ou cumul d'emplois).

Toujours dans ces familles où les deux parents (ou le parent seul) travaillent, il y a davantage de pères que de mères, en proportion, qui ont un travail atypique. Ainsi, 17 % des mères ont un horaire non usuel contre 26 % des pères; et 21 % des mères ont un statut atypique de l'emploi contre 25 % des pères (tableau 2). Au total, près du tiers des mères expérimentent l'une ou l'autre (ou les deux) forme d'atypisme du travail, tandis qu'environ 4 pères sur 10 ont ce type de travail.

Par ailleurs, l'atypisme du travail traduit des réalités différentes quant au nombre d'heures travaillées suivant que cela concerne les mères ou les pères. En effet, lorsque les mères travaillent selon un régime atypique (horaire non usuel ou statut atypique de l'emploi), elles le font plus souvent à temps partiel que les pères. Par exemple, en ce qui a trait à l'horaire non usuel, 44 % des mères dans cette situation travaillent moins de 35 heures par semaine contre 8 % dans le cas des pères (figure 1). En revanche, 40 % de ces derniers travaillent des semaines de 45 heures ou plus par comparaison à 12 % des mères. On observe le même phénomène dans le cas du statut atypique de l'emploi. Autre élément qui différencie les mères des pères: pour les parents ayant un statut atypique de l'emploi, le travail à domicile est plus fréquent en proportion chez les premières (39 %) que chez les seconds (16 %) (données non présentées).

Tableau 1

**Répartition des familles ayant des enfants de moins de 5 ans et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le régime de travail, Québec, 2009**

	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Horaire non usuel de travail</b>		
Les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire non usuel	7,9	7,1 – 8,7
Un des deux parents a un horaire non usuel	26,9	25,7 – 28,2
Les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire usuel	65,2	63,8 – 66,5
	<b>100</b>	
<b>Statut atypique de l'emploi</b>		
Les deux parents (ou le parent seul) ont un statut atypique	9,7	8,9 – 10,6
Un des deux parents a un statut atypique	25,9	24,6 – 27,3
Les deux parents (ou le parent seul) ont un statut typique	64,4	62,9 – 65,9
	<b>100</b>	
<b>L'une ou l'autre des formes d'atypisme du travail</b>		
Les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire non usuel ou un statut atypique de l'emploi	17,3	16,2 – 18,5
Un des deux parents a un horaire non usuel ou un statut atypique de l'emploi	35,1	33,7 – 36,5
Les deux parents (ou le parent seul) n'ont pas ces formes d'atypisme du travail	47,6	46,1 – 49,0
	<b>100</b>	

1. Intervalle de confiance à 95 %.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

## Encadré 1

### Le travail atypique

Précisons que les questions portant sur les caractéristiques de l'emploi concernent la situation de travail en général et ne se rapportent pas nécessairement à l'emploi principal. Ainsi, dans le cas où un répondant cumule plusieurs emplois, la question sur les heures normales de travail est applicable à l'ensemble de ses emplois et non à un seul d'entre eux.

L'étude considère deux formes de régime de travail atypique :

– **L'horaire non usuel de travail** : celui des parents qui travaillent généralement le soir, la nuit, la fin de semaine, ou qui ont un horaire en rotation ou variable, de même que toutes les combinaisons possibles de ces éléments.

– **Le statut atypique de l'emploi** : celui des parents qui travaillent à domicile, qui sont des travailleurs autonomes ou à la pige, qui ont un horaire de travail imprévisible ou qui cumulent plusieurs emplois.

Notons qu'une personne peut connaître deux formes de régime de travail atypique.

Tableau 2

**Répartition des mères et des pères dans les familles ayant des enfants de moins de 5 ans et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le régime de travail, Québec, 2009**

	Mères		Pères	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Horaire non usuel de travail</b>				
Oui	16,9	15,7 – 18,0	26,2	24,9 – 27,5
Non	83,1	82,0 – 84,3	73,8	72,5 – 75,1
	<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Statut atypique de l'emploi</b>				
Oui	21,1	19,8 – 22,3	24,7	23,3 – 26,1
Non	78,9	77,7 – 80,2	75,3	73,9 – 76,7
	<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>L'une ou l'autre des formes d'atypisme du travail<sup>2</sup></b>				
Oui	31,3	29,9 – 32,7	39,1	37,6 – 40,6
Non	68,7	67,3 – 70,1	60,9	59,4 – 62,4
	<b>100</b>		<b>100</b>	

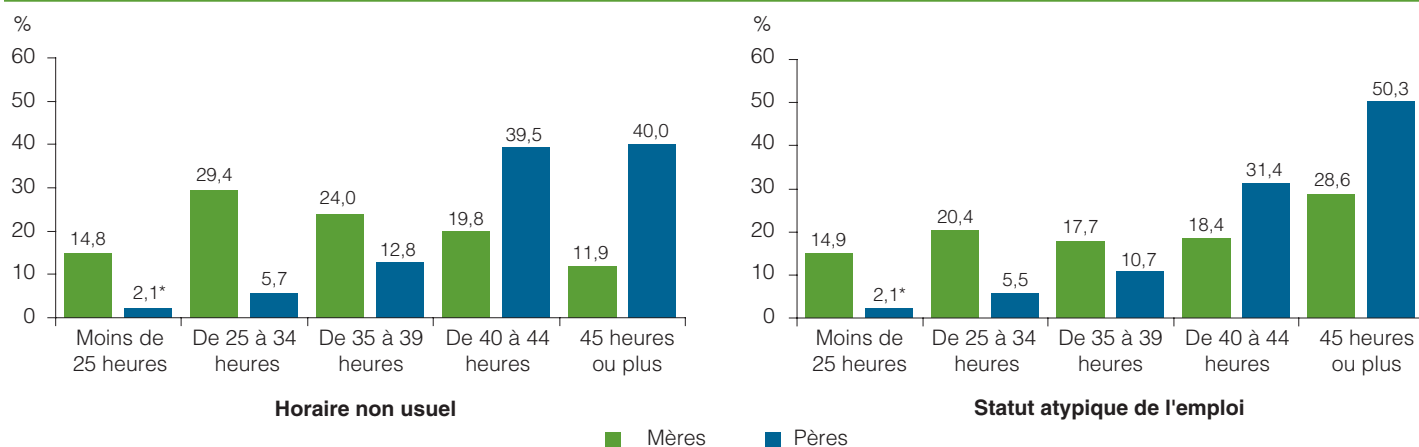
1. Intervalle de confiance à 95 %.

2. Ou les deux formes de travail atypique.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Figure 1

**Répartition des mères et des pères en situation de régime de travail atypique (horaire non usuel et statut atypique de l'emploi) dans les familles ayant des enfants de moins de 5 ans et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le nombre d'heures travaillées, Québec, 2009**



\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

## Encadré 2

### Définitions :

#### Garde

La garde dont il est question ici concerne non seulement les services régis, mais également les services non régis fournis par des personnes apparentées ou non à la famille. Tout enfant qui demeure à la maison avec son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe, ou qui fréquente un service de garde en milieu familial dirigé par un de ses parents (ou les deux) est considéré comme n'étant pas gardé.

#### Garde régulière

La garde est prévue et utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel et se faire le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine.

#### Garde irrégulière ou occasionnelle

La garde est non prévue et utilisée selon une fréquence qui varie d'une semaine à l'autre ou d'un mois à l'autre.

#### Principal mode de garde

Mode le plus utilisé.

#### Second mode de garde

Mode utilisé comme un complément du principal mode de garde.

#### Modes de garde\*

##### *Domicile de l'enfant :*

Garde au domicile de l'enfant par quelqu'un de la famille autre que le père, la mère, le conjoint ou la conjointe ou par une personne qui n'est pas de la famille.

##### *Milieu familial pas à 7\$ :*

Garde dans une résidence privée, par une personne de la famille (autre qu'un parent de l'enfant) ou non; cette personne n'offre pas de services à 7\$ et son travail n'est pas sous la coordination d'un bureau coordonnateur.

##### *Milieu familial à 7\$ :*

Garde dans une résidence privée, offrant des services à 7\$. La responsable qui fournit des services de garde est sous la coordination d'un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial, qui a lui-même reçu un agrément du ministère de la Famille et des Aînés.

La responsable peut recevoir, selon le cas :

- au plus six enfants, parmi lesquels au plus deux sont âgés de moins de 18 mois, en incluant ses propres enfants de moins de 9 ans ainsi que les enfants de moins de 9 ans qui habitent ordinairement avec elle et qui sont présents pendant la prestation des services;
- au plus six enfants, parmi lesquels au plus quatre sont âgés de moins de 18 mois, si elle est assistée par une autre personne adulte et en incluant leurs propres enfants de moins de 9 ans ainsi que les enfants de moins de 9 ans qui habitent ordinairement avec elles et qui sont présents pendant la prestation des services ;
- de sept à neuf enfants, parmi lesquels au plus quatre sont âgés de moins de 18 mois, si elle est assistée par une autre personne adulte en incluant leurs propres enfants de moins de 9 ans ainsi que les enfants de moins de 9 ans qui habitent ordinairement avec elles et qui sont présents pendant la prestation des services.

##### *Garderie ou Centre de la petite enfance (CPE) à 7\$ :*

La *garderie* fournit des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants, de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 48 heures consécutives. La garderie est généralement une entreprise à but lucratif. Elle a l'obligation de former un comité consultatif de parents composé de cinq parents usagers. Les garderies qui ont conclu une entente de subvention avec le ministère de la Famille et des Aînés offrent des places à contribution réduite (7\$ par jour).

Le *CPE* fournit, dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants pour des périodes qui ne peuvent excéder 48 heures consécutives, des services de garde éducatifs s'adressant principalement aux enfants de la naissance jusqu'à la fréquentation de la maternelle. Le CPE est un organisme sans but lucratif ou une coopérative dont au moins les deux tiers du conseil d'administration sont composés de parents usagers du service. Les places offertes en CPE sont toutes à contribution réduite (7\$ par jour).

##### *Garderie pas à 7\$ :*

Garde dans une garderie n'offrant pas de services à 7\$; celle-ci n'est pas subventionnée et peut fixer elle-même la contribution de son choix.

## Encadré 2 (suite)

### Définitions :

#### *Autres modes :*

Cette catégorie inclut le jardin d'enfants (services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit, de façon régulière et pour une période qui n'excède pas quatre heures par jour, en groupe stable, au moins sept enfants âgés de 2 à 5 ans, auxquels on offre des activités se déroulant sur une période fixe), la halte-garderie (service qui peut recevoir des enfants de façon irrégulière ou occasionnelle), la garde scolaire offrant ou non des services à 7\$ (services de garde assurés par une commission scolaire ou une école aux enfants inscrits à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire) et d'autres modes non précisés.

\* Ces définitions ont été retenues pour l'EUSG 2009. Elles ne sont pas nécessairement tirées, en tout ou en partie, de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*.

## Le type de garde utilisé en raison du travail ou des études des parents

Les analyses de cette section sont menées sur la base des enfants de moins de 5 ans dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation, qu'ils soient gardés ou non. Seule la garde en raison du travail ou des études est considérée. Ainsi, un enfant non gardé pour ces motifs pourrait l'être pour d'autres raisons. Pour chaque groupe d'âge des enfants, et selon le régime de travail des parents, puis de la mère et du père séparément, le type de garde est décrit selon les catégories suivantes : *régulière seulement*; *irrégulière seulement*; *régulière et irrégulière (mixte)*; *aucune fréquentation (en raison du travail ou des études des parents)* (voir l'encadré 2 pour la définition des concepts de garde). Les enfants de 2 à 4 ans ont été regroupés, leur profil de fréquentation étant sensiblement le même.

Globalement, les enfants gardés en raison du travail ou des études des parents, tous types de fréquentation confondus (régulière ou irrégulière), représentent 93 % parmi ceux dont les deux parents ou le parent seul ont déclaré le travail comme principale occupation. La majeure partie se fait garder régulièrement (91 %), que ce soit de façon exclusive ou en concomitance avec la garde irrégulière, tandis qu'une infime minorité ne se fait garder qu'irrégulièrement seulement (1,4 %). Environ 7 % des enfants ne sont pas gardés : soit ils ne fréquentent aucun milieu de garde, soit ils sont gardés pour d'autres motifs que le travail ou les études (données non présentées).

Lorsqu'on regarde le régime familial de travail, on observe l'existence d'associations significatives entre les deux formes d'atypisme du travail et le type de garde utilisé pour tous les groupes d'âge, à l'exception des moins d'un an, où il n'y a pas de lien avec le type d'horaire des parents. Plus particulièrement, on constate que les enfants ont proportionnellement moins souvent une fréquentation

*régulière seulement* lorsque les deux parents vivent l'une ou l'autre forme d'atypisme du travail que si aucun ou seulement l'un des deux a un régime de travail atypique (horaire non usuel ou statut atypique de l'emploi). De plus, pour les un à 4 ans, la fréquentation *régulière et irrégulière* est le fait d'une plus grande proportion d'enfants lorsque les deux parents ont un régime de travail atypique que lorsque aucun n'a ce type de régime de travail. Enfin, lorsque les deux parents présentent un statut atypique de l'emploi, les enfants de tous les groupes d'âge considérés sont plus susceptibles de ne pas être gardés en raison du travail ou des études que si les deux parents occupent un emploi à statut typique. Le fait d'être gardé ou non paraît davantage lié au statut atypique de l'emploi qu'à l'horaire non usuel. Par exemple, 18 % des 2 à 4 ans n'ont *aucune fréquentation* lorsque les deux parents ont un emploi à statut atypique; cette proportion tombe à 11 % lorsqu'un des deux a un tel statut d'emploi et à 2,2 % lorsque les deux parents ont un emploi à statut typique (tableau 4). Les estimations relatives à l'horaire de travail pour ce même groupe d'âge ne montrent aucune différence significative dans les proportions d'enfants non gardés, que les deux parents aient un horaire usuel ou non (tableau 3).

Du point de vue des mères ou des pères, les mêmes tendances se dessinent. De plus, il y a une utilisation accrue, en proportion, de la garde *mixte* lorsqu'on est en situation de travail atypique. Ce constat est particulièrement notable dans le cas de l'horaire non usuel de travail. Par exemple, dans les familles où la mère vit cette situation, 34 % des enfants de 0 à 4 ans ont une fréquentation *mixte* contre 14 % dans les familles où la mère a un horaire usuel (tableau A.1). Notons par ailleurs qu'il y a moins d'associations significatives selon la situation de travail du père que selon celle de la mère.

Un fait intéressant à relever : la proportion d'enfants non gardés en raison du travail ou des études, tous âges confondus, est plus importante lorsqu'on regarde la situation des mères présentant un statut atypique de l'emploi que lorsque l'on considère celle des pères. On observe ainsi que 23 % des enfants dont la mère vit cette situation d'emploi ne sont pas gardés contre seulement 2,9 % pour ceux dont la mère ne vit pas cette situation. Dans le cas des pères, les chiffres sont respectivement de 10 % et 7 % (tableau A.2).

Les parents ayant un statut atypique de l'emploi (travail à domicile, autonome, à la pige, horaire de travail imprévisible ou cumul de plusieurs emplois) sont probablement plus à même de concilier leur travail et la garde des enfants, notamment en alternant leurs horaires de travail. Cela est d'autant plus vrai lorsque ce sont les mères qui ont un statut atypique de l'emploi, celles-ci étant davantage travailleuses à temps partiel (figure 1) et plus souvent, en proportion, travailleuses à domicile que les pères.

Tableau 3

**Répartition par groupe d'âge des enfants de moins de 5 ans dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le type de garde utilisé pour le travail ou les études et l'horaire de travail des parents, Québec, 2009**

	Les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire non usuel		Un des deux parents a un horaire non usuel		Les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire usuel	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Enfants de moins d'un an</b>	<i>p = 0,163</i>					
Fréquentation régulière seulement	34,1 *	21,0 – 49,3	53,8	46,2 – 61,3	69,6	63,5 – 75,6
Fréquentation irrégulière seulement	6,8 **	1,5 – 17,9	2,5 **	0,6 – 6,9	0,9 **	0,2 – 2,8
Fréquentation régulière et irrégulière	34,7 *	20,2 – 51,6	21,3 *	15,0 – 28,8	13,6 *	9,3 – 19,0
Aucune fréquentation pour travail ou études	24,4 **	11,7 – 41,7	22,4	16,3 – 29,6	15,9 *	11,4 – 21,2
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 1 an</b>	<i>p = 0,000</i>					
Fréquentation régulière seulement	38,6	29,1 – 48,2	62,0	57,4 – 66,6	82,0	79,5 – 84,4
Fréquentation irrégulière seulement	7,2 **	2,7 – 14,9	2,9 **	1,5 – 5,1	0,8 **	0,3 – 1,6
Fréquentation régulière et irrégulière	40,6	31,0 – 50,3	25,9	21,9 – 30,0	13,0	11,0 – 15,1
Aucune fréquentation pour travail ou études	13,6 **	7,4 – 22,1	9,2 *	6,5 – 12,6	4,2 *	2,9 – 5,8
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 2 à 4 ans</b>	<i>p = 0,000</i>					
Fréquentation régulière seulement	42,6	36,2 – 49,1	70,7	67,5 – 73,9	81,5	79,8 – 83,2
Fréquentation irrégulière seulement	6,1 *	3,5 – 9,6	1,4 **	0,7 – 2,5	0,5 **	0,3 – 1,0
Fréquentation régulière et irrégulière	43,1	37,1 – 49,2	20,7	17,9 – 23,6	12,4	11,0 – 13,9
Aucune fréquentation pour travail ou études	8,2 *	5,1 – 12,3	7,2	5,5 – 9,3	5,5	4,6 – 6,5
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Ensemble</b>	<i>p = 0,000</i>					
Fréquentation régulière seulement	40,9	35,5 – 46,3	66,7	64,0 – 69,5	80,9	79,4 – 82,3
Fréquentation irrégulière seulement	6,4 *	4,1 – 9,4	1,9 *	1,2 – 2,9	0,6 *	0,4 – 1,0
Fréquentation régulière et irrégulière	41,7	36,5 – 46,9	22,2	19,8 – 24,5	12,7	11,4 – 13,9
Aucune fréquentation pour travail ou études	11,1 *	7,7 – 15,2	9,2	7,6 – 11,1	5,8	5,0 – 6,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5 % sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau 4

**Répartition par groupe d'âge des enfants de moins de 5 ans dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le type de garde utilisé pour le travail ou les études et le statut de l'emploi des parents, Québec, 2009**

	Les deux parents (ou le parent seul) ont un statut atypique de l'emploi		Un des deux parents a un statut atypique de l'emploi		Les deux parents (ou le parent seul) ont un statut typique de l'emploi	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Enfants de moins d'un an</b>	<b><i>p</i> = 0,017</b>					
Fréquentation régulière seulement	17,8 **	8,7 – 30,6	53,8	45,1 – 62,5	71,0	65,2 – 76,8
Fréquentation irrégulière seulement	6,5 **	1,2 – 19,0	3,8 **	1,1 – 9,0	0,9 **	0,2 – 2,6
Fréquentation régulière et irrégulière	23,5 **	12,0 – 38,7	19,7 *	12,8 – 28,3	16,8 *	12,1 – 22,5
Aucune fréquentation pour travail ou études	52,3	36,9 – 67,3	22,7 *	16,0 – 30,7	11,3 *	7,6 – 16,1
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 1 an</b>	<b><i>p</i> = 0,000</b>					
Fréquentation régulière seulement	44,2	34,9 – 53,6	63,5	58,6 – 68,4	80,5	77,8 – 83,1
Fréquentation irrégulière seulement	3,3 **	0,9 – 8,2	3,0 **	1,6 – 5,2	1,2 **	0,6 – 2,2
Fréquentation régulière et irrégulière	29,8	21,5 – 39,2	23,2	19,0 – 27,4	15,5	13,1 – 17,9
Aucune fréquentation pour travail ou études	22,7 *	14,9 – 32,1	10,3 *	7,3 – 14,0	2,8 *	1,8 – 4,2
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 2 à 4 ans</b>	<b><i>p</i> = 0,000</b>					
Fréquentation régulière seulement	53,0	47,4 – 58,6	68,9	65,5 – 72,3	82,1	80,5 – 83,7
Fréquentation irrégulière seulement	5,2 *	3,2 – 8,1	1,2 **	0,5 – 2,4	0,5 **	0,3 – 0,9
Fréquentation régulière et irrégulière	23,9	19,3 – 28,5	18,6	15,8 – 21,5	15,2	13,7 – 16,7
Aucune fréquentation pour travail ou études	17,8	13,6 – 22,7	11,2	8,9 – 13,5	2,2	1,6 – 2,8
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Ensemble</b>	<b><i>p</i> = 0,000</b>					
Fréquentation régulière seulement	48,4	43,6 – 53,1	66,3	63,5 – 69,1	80,9	79,5 – 82,4
Fréquentation irrégulière seulement	4,9 *	3,1 – 7,4	1,9 *	1,2 – 2,9	0,7 *	0,4 – 1,1
Fréquentation régulière et irrégulière	25,1	21,0 – 29,2	19,9	17,5 – 22,3	15,4	14,0 – 16,8
Aucune fréquentation pour travail ou études	21,6	17,4 – 25,7	11,9	9,9 – 14,0	3,0	2,4 – 3,6
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5 % sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.



## La garde régulière en raison du travail ou des études des parents

### Principal mode de garde

L'examen du principal mode de garde en fonction du régime de travail des parents révèle quelques associations significatives<sup>8</sup>, se rapportant surtout à l'horaire non usuel. On remarque qu'à 2 ans, les enfants dont les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire non usuel fréquentent le milieu familial pas à 7\$ dans une plus forte proportion (34%\*) et le milieu familial à 7\$ dans une plus faible proportion (12%\*\*\*) que les enfants dont aucun parent n'a un tel horaire (respectivement 13% et 32%) (tableau 5). À 3 et 4 ans, ils sont moins nombreux, en proportion, à fréquenter la garderie ou le CPE à 7\$ lorsque les deux parents ont ce type d'horaire que lorsqu'ils ont un horaire usuel. Lorsque l'on considère ensemble les 0 à 4 ans, une autre relation apparaît : les enfants sont plus susceptibles d'être gardés à domicile si les deux parents ont un horaire non usuel que s'ils n'ont pas un tel horaire. Pour ce qui est du statut atypique de l'emploi, une seule différence est détectée : à l'âge d'un an, les enfants sont davantage gardés à leur domicile (14%\*) et moins souvent, en proportion, à la garderie ou au CPE à 7\$ (23%\*) si les deux parents ont un statut atypique de l'emploi que si ceux-ci n'ont pas un tel statut d'emploi (respectivement 3,4%\* et 34%) (tableau 6).

On observe également ces relations avec le régime de travail de la mère, relations auxquelles s'ajoutent d'autres associations significatives. Concernant l'horaire de travail, les enfants d'un an ont plus de chances d'être gardés à domicile lorsque la mère travaille selon un horaire non usuel que si ce n'est pas le cas (10%\* c. 4%) (tableau A.3). Cette même tendance s'observe également chez les enfants de un et 2 ans, cette fois lorsque la mère présente un statut atypique de l'emploi (tableau A.4).

Du côté des pères, seul le statut atypique de l'emploi est associé au mode de garde utilisé et uniquement pour les enfants de 2 ans. Ces derniers sont moins susceptibles de fréquenter la garderie ou le CPE à 7\$ lorsque le statut de l'emploi est atypique (36%) que s'il ne l'est pas (47%) (tableau A.4).

Soulignons que l'étude de Rochette et Deslauriers faisait ressortir des associations significatives avec le principal mode de garde utilisé, mais uniquement lorsqu'il s'agissait de la situation de travail des mères<sup>9</sup>.

Cette même étude avait également montré que le travail atypique favorisait le recours à la garde par une personne apparentée à la famille, mais uniquement dans le cas où c'est la mère qui avait un tel régime de travail<sup>10</sup>. Les résultats de notre analyse vont également dans ce sens : lorsque la mère a un horaire de travail non usuel, les proportions d'enfants de 0 à 4 ans<sup>11</sup> gardés régulièrement par une personne apparentée, à domicile ou non, sont plus élevées (11%) que si la mère n'a pas un tel horaire (5%). À l'instar de l'étude de Rochette et Deslauriers, aucune association n'a été détectée avec l'une ou l'autre forme d'atypisme du travail du père. En revanche, la présence d'horaire non usuel dans la famille est associée au lien de parenté de la personne qui garde : lorsque les deux parents (ou le parent seul) composent avec un horaire non usuel, les enfants sont plus susceptibles d'être gardés par une personne apparentée (13%) que lorsqu'un seul parent compose avec un tel horaire (6%) ou que les deux ont un horaire usuel (5%) (données non présentées).

8. Plusieurs proportions sont imprécises et il faut les interpréter avec prudence. Les différences signalées sont cependant significatives.

9. M. ROCHETTE et J. DESLAURIERS, *op.cit.*

10. M. ROCHETTE et J. DESLAURIERS, *op.cit.*

11. En raison des faibles effectifs, nous avons considéré les enfants tous âges confondus. Rappelons que l'étude de Rochette et Deslauriers analysait uniquement la garde d'une cohorte d'enfants âgés de 29 mois.



Tableau 5

**Répartition par âge des enfants de moins de 5 ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le principal mode de garde et l'horaire de travail des parents, Québec, 2009**

	Les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire non usuel		Un des deux parents a un horaire non usuel		Les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire usuel	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Enfants de moins d'un an</b>	<i>p</i> = 0,717					
Au domicile de l'enfant	32,8 **	17,3 – 51,7	9,8 **	5,1 – 16,5	9,5 *	5,7 – 14,6
En milieu familial – services pas à 7\$	27,2 **	13,7 – 44,7	30,2	21,7 – 38,8	29,6	22,9 – 36,9
En milieu familial – services à 7\$	24,5 **	10,7 – 43,7	30,5	22,3 – 38,7	29,1	23,0 – 35,3
À la garderie ou au CPE – services à 7\$	12,0 **	3,2 – 28,4	24,6 *	16,8 – 33,8	27,1	21,0 – 33,2
Autres modes	3,5 **	0,1 – 19,0	4,9 **	1,4 – 11,7	4,7 **	2,0 – 9,2
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 1 an</b>	<i>p</i> = 0,342					
Au domicile de l'enfant	9,8 **	4,6 – 17,9	6,4 *	4,3 – 9,2	3,8 *	2,7 – 5,2
En milieu familial – services pas à 7\$	20,7 *	12,2 – 31,7	27,0	22,5 – 31,5	25,4	22,6 – 28,2
En milieu familial – services à 7\$	32,3 *	21,8 – 44,3	32,0	27,4 – 36,5	30,4	27,2 – 33,6
À la garderie ou au CPE – services à 7\$	28,6 *	19,0 – 39,8	30,5	25,6 – 35,3	33,6	30,4 – 36,8
Autres modes	8,6 **	3,4 – 17,3	4,1 **	2,3 – 6,8	6,9	5,2 – 8,9
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 2 ans</b>	<i>p</i> = 0,000					
Au domicile de l'enfant	7,3 **	3,0 – 14,4	2,6 **	1,2 – 4,7	3,0 *	1,9 – 4,5
En milieu familial – services pas à 7\$	34,1 *	23,2 – 46,3	17,8	13,6 – 22,6	13,3	10,9 – 15,7
En milieu familial – services à 7\$	11,8 **	5,9 – 20,4	31,4	26,0 – 36,9	31,7	28,3 – 35,2
À la garderie ou au CPE – services à 7\$	37,2 *	25,8 – 49,9	43,0	37,3 – 48,6	45,2	41,5 – 48,9
Autres modes	9,6 **	4,4 – 17,7	5,2 *	3,2 – 8,0	6,8	5,1 – 8,8
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 3 ans</b>	<i>p</i> = 0,013					
Au domicile de l'enfant	10,4 **	4,9 – 18,8	2,2 **	0,8 – 4,7	1,7 **	0,9 – 2,9
En milieu familial – services pas à 7\$	13,3 **	7,0 – 22,2	13,4 *	9,5 – 18,2	13,1	10,5 – 15,8
En milieu familial – services à 7\$	25,6 *	16,2 – 37,0	30,3	24,8 – 35,9	26,6	23,2 – 29,9
À la garderie ou au CPE – services à 7\$	40,2	29,9 – 50,4	47,3	41,6 – 52,9	51,3	47,6 – 55,0
Autres modes	10,5 **	4,7 – 19,5	6,7 *	4,1 – 10,4	7,3	5,4 – 9,6
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 4 ans</b>	<i>p</i> = 0,007					
Au domicile de l'enfant	9,7 **	3,8 – 19,5	3,1 **	1,6 – 5,5	2,1 *	1,2 – 3,3
En milieu familial – services pas à 7\$	10,5 **	5,1 – 18,6	13,6	10,1 – 17,8	9,1	7,2 – 11,3
En milieu familial – services à 7\$	25,4 *	16,7 – 35,8	26,4	21,3 – 31,5	23,6	20,8 – 26,4
À la garderie ou au CPE – services à 7\$	41,0	29,4 – 52,7	46,0	40,5 – 51,5	55,3	51,8 – 58,7
Autres modes	13,5 **	6,4 – 23,9	10,8 *	7,5 – 15,1	9,9	7,8 – 12,4
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Ensemble</b>	<i>p</i> = 0,000					
Au domicile de l'enfant	11,4 *	7,8 – 15,9	4,2	3,2 – 5,5	3,0	2,4 – 3,7
En milieu familial – services pas à 7\$	19,5	15,1 – 24,4	19,4	17,2 – 21,7	16,1	14,7 – 17,4
En milieu familial – services à 7\$	24,3	19,5 – 29,1	30,2	27,6 – 32,7	28,1	26,3 – 29,9
À la garderie ou au CPE – services à 7\$	34,9	29,5 – 40,2	39,8	37,0 – 42,5	45,2	43,3 – 47,2
Autres modes	10,0 *	6,9 – 13,9	6,5	5,1 – 8,0	7,6	6,6 – 8,6
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en gras.

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau 6

**Répartition par âge des enfants de moins de 5 ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le principal mode de garde et le statut de l'emploi des parents, Québec, 2009**

	Les deux parents (ou le parent seul) ont un statut atypique de l'emploi		Un des deux parents a un statut atypique de l'emploi		Les deux parents (ou le parent seul) ont un statut typique de l'emploi	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Enfants de moins d'un an</b>	<i>p</i> = 0,906					
Au domicile de l'enfant	36,7 **	16,2 – 61,5	6,9 **	2,8 – 14,0	11,6 *	7,7 – 16,6
En milieu familial – services pas à 7\$	19,5 **	5,4 – 43,3	31,0 *	21,6 – 40,4	29,5	23,6 – 35,3
En milieu familial – services à 7\$	24,0 **	8,7 – 46,5	29,9 *	20,7 – 40,5	29,6	24,1 – 35,0
À la garderie ou au CPE – services à 7\$	16,1 **	3,8 – 39,1	26,0 *	17,6 – 36,0	25,2	19,8 – 30,6
Autres modes	3,8 **	0,1 – 20,8	6,1 **	1,7 – 14,9	4,1 **	1,8 – 8,0
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 1 an</b>	<i>p</i> = 0,002					
Au domicile de l'enfant	13,8 *	7,8 – 22,0	6,6 *	4,3 – 9,7	3,4 *	2,3 – 4,8
En milieu familial – services pas à 7\$	20,9 *	13,2 – 30,5	28,4	23,1 – 33,6	24,7	21,9 – 27,5
En milieu familial – services à 7\$	33,2 *	23,1 – 43,2	26,5	21,5 – 31,5	32,4	29,5 – 35,4
À la garderie ou au CPE – services à 7\$	22,9 *	15,2 – 32,3	32,4	27,3 – 37,5	33,5	30,3 – 36,7
Autres modes	9,3 **	4,0 – 17,7	6,1 *	3,7 – 9,4	6,0	4,5 – 7,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 2 ans</b>	<i>p</i> = 0,073					
Au domicile de l'enfant	7,9 **	3,7 – 14,5	3,3 **	1,3 – 6,7	2,5 *	1,6 – 3,8
En milieu familial – services pas à 7\$	19,2 *	11,3 – 29,3	15,4	11,6 – 19,9	15,6	13,1 – 18,2
En milieu familial – services à 7\$	28,8 *	19,5 – 39,7	32,6	26,9 – 38,3	29,9	26,7 – 33,2
À la garderie ou au CPE – services à 7\$	33,8	24,1 – 43,5	40,5	34,3 – 46,8	46,5	42,6 – 50,3
Autres modes	10,3 **	4,9 – 18,4	8,2 *	5,4 – 11,9	5,5	4,0 – 7,4
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 3 ans</b>	<i>p</i> = 0,454					
Au domicile de l'enfant	5,2 **	1,7 – 11,6	4,2 **	2,1 – 7,5	1,7 **	0,9 – 2,7
En milieu familial – services pas à 7\$	13,9 **	7,4 – 23,0	11,0 *	7,6 – 15,3	13,9	11,3 – 16,6
En milieu familial – services à 7\$	27,1 *	18,5 – 37,1	29,8	24,1 – 35,5	26,7	23,3 – 30,0
À la garderie ou au CPE – services à 7\$	47,0	37,0 – 57,1	48,6	42,4 – 54,8	50,1	46,2 – 53,9
Autres modes	6,8 **	2,7 – 13,6	6,4 *	3,9 – 9,8	7,7	5,8 – 9,9
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 4 ans</b>	<i>p</i> = 0,615					
Au domicile de l'enfant	5,3 **	1,9 – 11,2	2,5 **	1,0 – 4,9	2,7 *	1,7 – 4,0
En milieu familial – services pas à 7\$	12,2 **	6,6 – 20,0	11,4 *	8,1 – 15,4	9,7	7,8 – 11,9
En milieu familial – services à 7\$	18,7 *	10,7 – 29,1	23,5	18,6 – 28,4	25,7	22,7 – 28,6
À la garderie ou au CPE – services à 7\$	51,7	41,5 – 61,9	50,6	44,7 – 56,4	52,5	49,1 – 55,9
Autres modes	12,2 **	6,3 – 20,6	12,1 *	8,5 – 16,5	9,5	7,4 – 11,9
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Ensemble</b>	<i>p</i> = 0,000					
Au domicile de l'enfant	9,1 *	6,3 – 12,7	4,4 *	3,2 – 6,0	3,1	2,5 – 3,9
En milieu familial – services pas à 7\$	16,4	12,5 – 20,9	18,0	15,5 – 20,4	16,9	15,6 – 18,3
En milieu familial – services à 7\$	26,3	21,5 – 31,2	28,2	25,1 – 31,3	28,8	27,2 – 30,4
À la garderie ou au CPE – services à 7\$	38,7	33,4 – 44,1	41,4	38,2 – 44,7	44,2	42,3 – 46,0
Autres modes	9,4 *	6,6 – 13,0	8,0	6,4 – 9,8	7,0	6,0 – 7,9
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

### Nombre d'heures de garde quotidiennes

Que ce soit pour la famille ou séparément pour la mère ou le père, on observe une association significative entre la durée de garde quotidienne des enfants dans leur principal mode de garde et le régime de travail. De façon générale, lorsque les deux parents – la mère ou le père – vivent l'une ou l'autre des formes de travail atypique (horaire non usuel ou statut de l'emploi atypique), les enfants sont gardés moins d'heures de façon régulière.

Par exemple, environ 22% des enfants sont gardés sept heures ou moins par jour si les deux parents (ou le parent seul) travaillent selon un horaire non usuel, comparativement à 9% si les deux parents ont un horaire usuel (tableau 7). Par contre, ces derniers sont 89% à se faire garder plus de 7 à 10 heures contre 70% pour les premiers. Le portrait est sensiblement le même quant au statut atypique de l'emploi des deux parents (tableau 7).

Ajoutons que dans le cas de l'horaire non usuel, les enfants sont aussi plus susceptibles d'être gardés plus de 10 heures par jour lorsque les deux parents occupent des emplois avec ce type d'horaire (8%\* c. 2% lorsque les deux parents ont un horaire usuel) (tableau 7) ou si c'est la mère qui a cet horaire de travail (4,2%\* c. 1,9%) (tableau A.5).

Notons qu'en ce qui a trait au régime de travail du père, les différences vont dans le même sens, mais elles sont moins marquées (tableau A.5).

Sachant que les pères sont plus nombreux en proportion à travailler de longues heures lorsqu'ils composent avec l'une ou l'autre forme d'atypisme du travail et que c'est l'inverse dans le cas des mères (figure 1), il est probable que ce sont ces dernières qui assument une partie de la garde des enfants lorsque ceux-ci sont gardés sept heures ou moins par jour.

Tableau 7

**Répartition des enfants de moins de 5 ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le nombre d'heures de garde par jour dans le principal mode de garde et le régime de travail des parents, Québec, 2009**

	Les deux parents (ou le parent seul) ont un régime atypique de travail		Un des deux parents a un régime atypique de travail		Les deux parents (ou le parent seul) ont un régime typique de travail	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Horaire de travail</b>						
<i>p = 0,000</i>						
4 heures ou moins	1,6 **	0,6 – 3,4	2,6 *	1,8 – 3,7	1,1 *	0,7 – 1,5
Plus de 4 heures à 7 heures	20,7	16,3 – 25,2	16,1	13,8 – 18,4	8,1	7,0 – 9,3
Plus de 7 heures à 10 heures	70,0	64,6 – 75,4	79,5	76,9 – 82,0	88,8	87,5 – 90,1
Plus de 10 heures	7,7 *	4,6 – 11,8	1,8 *	1,1 – 2,7	2,0	1,5 – 2,6
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Statut de l'emploi</b>						
<i>p = 0,000</i>						
4 heures ou moins	2,1 **	0,9 – 4,4	2,5 *	1,7 – 3,6	1,1 *	0,8 – 1,6
Plus de 4 heures à 7 heures	23,4	18,7 – 28,1	14,2	11,8 – 16,6	8,7	7,6 – 9,9
Plus de 7 heures à 10 heures	71,0	66,0 – 76,0	81,4	78,7 – 84,1	87,8	86,5 – 89,1
Plus de 10 heures	3,5 **	1,7 – 6,1	1,9 *	1,1 – 3,1	2,4	1,9 – 3,0
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

## L'utilisation d'un second mode de garde

Les enfants dont les deux parents (ou le parent seul) se trouvent en situation de travail atypique ont une plus grande probabilité d'être gardés, de façon régulière, dans un second mode de garde en raison du travail ou des études que ceux dont un seul ou aucun parent n'a ce genre de travail. Signalons qu'un second mode de garde est plus souvent sollicité lorsqu'il s'agit d'horaire non usuel que d'emploi à statut atypique. Dans les cas où les deux parents travaillent selon un horaire non usuel, près de 4 enfants sur 10 fréquentent un second milieu de garde comparativement à 2 enfants sur 10 si les deux parents occupent un emploi à statut atypique (figure 2).

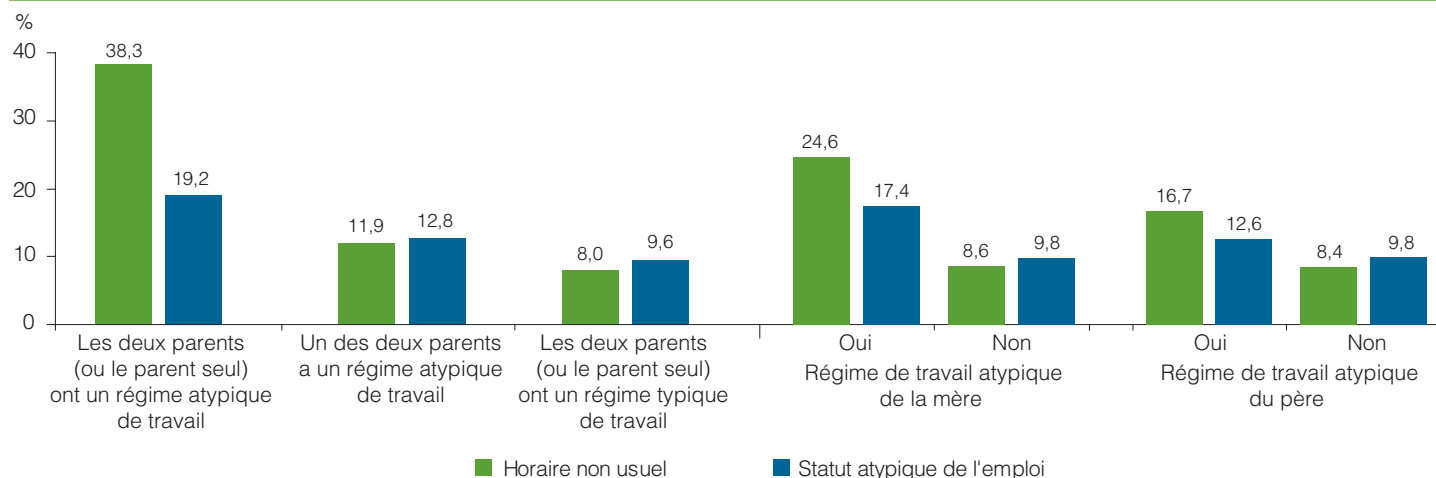
L'examen des données selon le régime de travail des mères et des pères indique les mêmes relations, à savoir une plus grande probabilité pour les enfants d'être gardés, de façon régulière, dans un second mode de garde lorsque la mère ou le père ont un horaire non usuel de travail ou un statut atypique de l'emploi que si ces derniers n'ont pas ce type de travail (figure 2).

Ces observations montrent que pour s'adapter à des horaires atypiques de travail, il est souvent nécessaire de recourir à plus d'un mode de garde. Le second mode est dans la majorité des cas<sup>12</sup> un mode non régi, par exemple la garde à domicile, ou ailleurs par une personne apparentée ou non (milieu familial n'offrant pas de places à 7 \$).

Par ailleurs, un statut atypique de l'emploi – c'est-à-dire un travail à domicile, autonome ou à la pige, un travail imprévisible ou un cumul d'emplois – fournit probablement plus de flexibilité aux parents et leur permet de moins recourir à un second mode de garde que ceux ayant un horaire non usuel.

Figure 2

**Proportion d'enfants gardés régulièrement dans un second mode de garde selon le régime de travail des parents, de la mère et du père, enfants de moins de 5 ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation, Québec, 2009**



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

12. Près de 9 enfants sur 10 gardés régulièrement et dont les deux parents ont comme principale occupation le travail ont pour second mode de garde le domicile ou le milieu familial pas à 7 \$ (donnée non présentée); cette donnée n'est pas suffisamment fiable si on la ventile selon l'une ou l'autre forme d'atypisme (père ou mère) considérée dans cette étude.

## Fréquence et principale circonstance des imprévus qui désorganisent la garde des enfants

Cette section traite de la fréquence des situations imprévues vécues par les parents vivant un régime atypique de travail, situations qui désorganisent la garde des enfants. La principale circonstance occasionnant ces problèmes est également examinée. L'encadré 3 précise la population étudiée de même que le libellé des questions se rapportant aux situations imprévues.

Le tableau 8 montre l'existence d'une association entre la fréquence des situations imprévues perturbant l'organisation de la garde d'enfants et les deux formes étudiées d'atypisme du travail des parents. Ainsi, lorsque les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire non usuel ou un statut atypique de l'emploi, ils sont respectivement 18 % et 14 % à vivre souvent ou très souvent des situations imprévues comparativement à environ 4 % quand aucun parent ne vit un régime atypique de travail (tableau 8).

Le portrait est semblable lorsque l'on considère la situation de la mère ou du père séparément. En effet, lorsque l'un ou l'autre des parents ont un horaire non usuel de travail ou un statut atypique de l'emploi, les chances qu'ils vivent souvent ou très souvent de telles situations sont plus grandes que lorsqu'ils n'ont pas un régime atypique de travail (tableau A.6).

Quant à la principale circonstance invoquée comme cause de difficultés, elle varie selon que l'on vit ou non un régime atypique de travail. Lorsque les deux parents travaillent selon un horaire non usuel ou ont un statut atypique de l'emploi, on déclare davantage, en proportion, que le travail demande une disponibilité imprévue (horaire non usuel : 41 % et statut atypique de l'emploi : 32 %) que lorsque les deux parents ont un horaire usuel ou un statut typique de l'emploi (respectivement 23 % et 24 %) (tableau 9). La même circonstance apparaît plus fréquemment, en proportion, dans le cas des mères étant touchées par l'une ou l'autre forme de travail atypique. Dans le cas des pères toutefois, on ne relève ce lien que pour l'horaire de travail non usuel (tableau A.7).

Ces données illustrent bien qu'un horaire de travail en dehors des périodes travaillées par la majorité des gens ou un statut atypique, comme un travail autonome ou à la pige, représentent souvent un casse-tête pour les parents qui veulent faire garder leurs jeunes enfants lorsqu'il y a des imprévus.

### Encadré 3

#### Questions sur la fréquence des difficultés dans l'organisation de la garde et la principale circonstance les causant

Précisons que ces informations ont été collectées par **famille** et non pour chacun des enfants. Pour les analyses qui suivent, nous avons uniquement retenu les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation et dont au moins un enfant est gardé de façon **régulière** en raison du travail ou des études des parents.

La variable se rapportant à la fréquence des difficultés d'organisation de la garde des enfants est basée sur la question suivante, dont les réponses ont été regroupées en trois catégories :

*Est-ce qu'il arrive que des situations imprévues vous causent des difficultés dans l'organisation de la garde régulière ou irrégulière que vous utilisez en raison du travail ou des études (des parents)?*

- *Jamais.*
- *Rarement ou à l'occasion.*
- *Souvent ou très souvent.*

La variable qui décrit la circonstance causant le plus de difficultés dans l'organisation de la garde provient de la question suivante, dont les réponses ont été regroupées en quatre catégories :

*Dans quelle circonstance avez-vous le plus de difficultés?*

- *Quand l'enfant est malade.*
- *Quand le travail demande une disponibilité imprévue (on parle ici du travail de l'un ou l'autre des parents).*
- *Quand la personne qui garde habituellement n'est pas disponible.*
- *Autres circonstances (comprend notamment le choix de réponse « Quand des problèmes de transport surviennent »).*

Tableau 8

**Répartition des familles dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation utilisant la garde régulière pour le travail ou les études selon la fréquence des difficultés à organiser la garde régulière ou irrégulière des enfants et le régime de travail des parents, Québec, 2009**

	Les deux parents (ou le parent seul) ont un régime atypique de travail		Un des deux parents a un régime atypique de travail		Les deux parents (ou le parent seul) ont un régime typique de travail	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Horaire de travail</b>						
<i>p</i> = 0,000						
Souvent ou très souvent	17,9	13,3 – 23,3	6,4	5,0 – 8,0	3,9	3,2 – 4,7
Rarement ou à l'occasion	62,4	56,5 – 68,4	62,0	59,1 – 65,0	58,3	56,4 – 60,2
Jamais	19,7	15,3 – 24,7	31,6	28,8 – 34,4	37,8	35,9 – 39,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Statut de l'emploi</b>						
<i>p</i> = 0,000						
Souvent ou très souvent	14,2	10,6 – 18,6	7,3	5,7 – 9,2	3,8	3,1 – 4,6
Rarement ou à l'occasion	54,9	49,3 – 60,5	59,5	56,5 – 62,5	60,1	58,1 – 62,0
Jamais	30,9	25,7 – 36,1	33,2	30,2 – 36,1	36,1	34,2 – 38,0
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5 % sont indiqués en **gras**.  
1. Intervalle de confiance à 95 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau 9

**Répartition des familles dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation utilisant la garde régulière pour le travail ou les études qui ont déclaré connaître des situations imprévues leur causant des difficultés à organiser la garde régulière ou irrégulière des enfants selon la principale circonstance de ces difficultés et le régime de travail des parents, Québec, 2009**

	Les deux parents (ou le parent seul) ont un régime atypique de travail		Un des deux parents a un régime atypique de travail		Les deux parents (ou le parent seul) ont un régime typique de travail	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Horaire de travail</b>						
<i>p</i> = 0,000						
L'enfant est malade	26,7	20,6 – 32,7	37,1	33,7 – 40,5	45,8	43,4 – 48,2
Le travail demande une disponibilité imprévue	41,1	34,7 – 47,6	32,2	28,9 – 35,5	22,5	20,3 – 24,6
La personne qui garde n'est pas disponible	26,9	21,1 – 32,8	26,4	23,3 – 29,5	25,9	23,8 – 28,0
Autres circonstances	5,2 **	2,5 – 9,5	4,3 *	2,8 – 6,2	5,8	4,7 – 7,0
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Statut de l'emploi</b>						
<i>p</i> = 0,001						
L'enfant est malade	32,4	25,6 – 39,3	37,9	34,2 – 41,6	44,5	42,1 – 46,8
Le travail demande une disponibilité imprévue	32,2	25,7 – 38,8	30,6	27,0 – 34,2	24,4	22,2 – 26,5
La personne qui garde n'est pas disponible	30,5	24,1 – 36,9	27,5	23,9 – 31,0	25,3	23,3 – 27,3
Autres circonstances	4,8 **	2,3 – 8,7	4,0 *	2,6 – 6,0	5,8	4,7 – 7,0
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5 % sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

## Préférences quant à la garde régulière

Cette section examine les préférences des familles concernant la garde régulière, sujet non encore abordé à partir des données de l'EUSG 2009 sous l'angle de l'atypisme du travail des parents. Les sections précédentes ont montré une utilisation différente de la garde en fonction du régime de travail des parents. On peut présumer qu'il en sera également ainsi des préférences des familles quant au mode et au lieu de garde. Toutefois, soulignons que l'étude de Rochette et Deslauriers n'avait relevé aucune variation significative selon le régime de travail de la famille ou de celui de la mère ou du père quant à la préférence pour un mode de garde<sup>13,14</sup>.

À l'enquête, les familles se sont prononcées sur le mode de garde qu'elles préféreraient pour un enfant d'un âge donné de même que sur leur lieu de garde préféré. Le détail des questions qui ont été posées est décrit à l'encadré 4. Ces préférences sont présentées en fonction des indicateurs d'atypisme du travail des deux parents et de la mère et du père séparément, pour la population des familles dont les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme occupation principale.

### Le mode préféré pour la garde régulière selon l'âge des enfants

#### *Enfant de moins d'un an*

Pour un enfant de moins d'un an, on détecte une seule association, soit celle avec l'emploi à statut atypique de la mère. On observe une préférence pour la garderie ou le CPE à 7\$ moins marquée si la mère a un tel emploi (18%), c'est-à-dire si elle travaille à domicile, est travailleuse autonome ou à la pige, a un horaire de travail imprévisible ou cumule plusieurs emplois, que si elle a un emploi à statut typique (23%) (tableau A.9).

#### *Enfant d'un an*

Pour un enfant d'un an, les principaux liens qui ressortent concernent le statut atypique de l'emploi de la famille (tableau 11) et de celui de la mère<sup>15</sup> (tableau A.9). La proportion de familles qui préfèrent le domicile est plus élevée lorsque les deux parents – ou la mère – ont un statut atypique de l'emploi (respectivement 28% et 26%) que s'ils – ou la mère – n'ont pas un tel statut (22% et 23%). On observe une relation inverse pour la garderie ou le CPE à 7\$.

## Encadré 4

### Préférences en matière de garde régulière

Les questions sur les préférences en matière de garde régulière et de l'emplacement du lieu de garde ont été posées à **toutes les familles** visées par l'enquête, qu'elles aient ou non un enfant de l'âge visé, gardé ou non.

Concernant le mode de garde préféré, les questions étaient posées comme si le répondant avait un enfant de l'âge concerné :

« Pour la garde régulière, à quel mode de garde auriez-vous recours de préférence s'il était facilement accessible ou si une place était disponible pour un enfant de < moins d'un an, un an, 2 ans, 3 ans, 4 ans >? » :

- domicile de l'enfant par une autre personne que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe;
- milieu familial pas à 7\$;
- milieu familial à 7\$;
- garderie ou CPE à 7\$;
- jardin d'enfants (uniquement pour les préférences visant les enfants de 2 à 4 ans);
- autres modes (comprend les réponses suivantes : « le parent », « la famille », « ne ferait pas garder », de même que le milieu familial sans autre précision, la garderie n'offrant pas de services à 7\$ ou d'autres modes non précisés).

Notons qu'il est possible que les préférences soient surestimées en ce qui a trait au jardin d'enfants. Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter le rapport de l'EUSG 2009<sup>16</sup> (section « Limites des données » du chapitre 9).

Une seule question portait sur l'emplacement du lieu de garde et se rapportait à l'ensemble des enfants de moins de 5 ans :

« Pour la garde régulière des enfants de moins de 5 ans, quelle est votre préférence concernant le lieu du service de garde? Est-ce? » :

- près du domicile;
- près du lieu de travail ou d'études (le vôtre ou celui du conjoint);
- sur le lieu de travail ou d'études (le vôtre ou celui du conjoint);
- peu importe;
- autre emplacement.

13. M. ROCHETTE et J. DESLAURIERS, *op.cit.*

14. Précisons que la question posée dans l'ÉLDEQ, analysée dans l'étude de Rochette et Deslauriers, était la même que celle utilisée dans l'EUSG 2009.

15. Si le test d'association avec le statut d'emploi du père est significatif, il s'avère toutefois que les seules proportions significativement différentes concernent la catégorie « autres modes ».

16. ISQ, *op. cit.*



*Enfant de 2 ans*

On note une association de la préférence pour un mode de garde pour un enfant de 2 ans avec l'horaire non usuel des parents et de la mère, de même qu'avec le statut atypique de l'emploi des parents, et de la mère et du père séparément. Dans toutes ces situations, on constate une proportion plus élevée de familles préférant le domicile ainsi qu'une moindre préférence, en proportion, pour la garderie ou le CPE à 7\$ lorsqu'il y a présence de travail atypique (tableaux 10, 11, A.8 et A.9). Ajoutons que lorsque les deux parents – ou la mère – ont un statut atypique de l'emploi, la proportion de familles préférant le jardin d'enfants est plus élevée (respectivement 9 % et 8 %) que lorsque les deux parents – ou la mère – n'ont pas un tel statut d'emploi (5 % dans les deux cas). Il est possible que le jardin d'enfants soit vu comme un mode de garde plus souple, n'exigeant pas une présence à temps plein de l'enfant (voir la note à propos de ce mode à l'encadré 4 et sa définition à l'encadré 2).

*Enfant de 3 ans*

C'est sensiblement le même portrait des préférences qui se dégage pour un enfant de 3 ans que pour un enfant de 2 ans. D'une part, on détecte une association avec le type d'horaire de la mère de même qu'avec le statut de l'emploi des parents, de la mère et du père (tableaux A.8, 11 et A.9). D'autre part, dans le cas où les associations sont significatives, les tendances sont les mêmes : il y a proportionnellement plus de familles qui préfèrent le domicile et le jardin d'enfants et moins de familles, en proportion, qui préfèrent la garderie ou le CPE à 7\$ en situation de travail atypique, sauf dans le cas des pères, où il n'y a aucun écart significatif dans les proportions relatives au domicile selon le statut de l'emploi.

*Enfant de 4 ans*

On observe une variation significative des préférences exprimées par les familles pour un enfant de 4 ans selon l'horaire de travail des parents, de la mère et du père ou le statut de l'emploi des parents et de la mère (tableaux 10, A.8, 11 et A.9). Dans tous les cas où il y a une relation significative, on remarque, encore une fois, une moindre préférence, en proportion, pour la garderie ou le CPE à 7\$ lorsque les deux parents, la mère ou le père sont dans une situation d'atypisme de travail. Une autre différence ressort concernant le milieu familial à 7\$ quant au type d'horaire de travail : la proportion de familles préférant ce mode de garde est plus forte lorsque l'horaire des deux parents, de la mère ou du père est non usuel que lorsqu'il est usuel.

**Préférence pour l'emplacement du lieu pour la garde régulière**

On détecte une seule association quant à la préférence pour l'emplacement du lieu de garde et c'est celle selon le statut de l'emploi de la mère : lorsqu'il est atypique, les familles ont une moindre préférence, en proportion, pour un emplacement de garde situé près ou sur le lieu de travail ou d'études (respectivement 11 % et 7 %) que s'il est typique (respectivement 14 % et 12 %) (données non présentées). Elles sont aussi plus nombreuses à déclarer que le lieu de garde leur importait peu lorsque l'emploi de la mère est à statut atypique (16 % c. 12 % lorsqu'il est typique). Ces résultats sont peu étonnants compte tenu des situations que recouvrent un statut atypique de l'emploi : travail à domicile, autonome ou à la pige ou selon un horaire imprévisible. En fait, l'endroit privilégié par plus de 60 % des familles, quel que soit le type d'emploi, est près du domicile.

Tableau 10

**Répartition des familles ayant des enfants de moins de 5 ans et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le mode de garde préféré pour la garde régulière, tous motifs confondus, d'un enfant de l'âge concerné et l'horaire de travail des parents, Québec, 2009**

	Les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire non usuel		Un des deux parents a un horaire non usuel		Les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire usuel	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Pour enfant de moins d'un an</b>	<i>p</i> = 0,522					
Domicile	49,8	44,2 – 55,4	50,6	47,6 – 53,6	52,8	50,9 – 54,8
Milieu familial pas à 7 \$	4,0 **	2,2 – 6,5	4,8	3,6 – 6,3	3,3	2,7 – 4,1
Milieu familial à 7 \$	20,5	16,4 – 24,6	20,3	18,1 – 22,4	20,3	18,8 – 21,7
Garderie ou CPE à 7 \$	22,7	18,4 – 27,0	22,0	19,6 – 24,4	21,5	19,9 – 23,1
Autres modes	3,0 **	1,5 – 5,5	2,3 *	1,5 – 3,4	2,1	1,6 – 2,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 1 an</b>	<i>p</i> = 0,650					
Domicile	25,9	21,1 – 30,7	22,6	20,1 – 25,2	23,2	21,5 – 24,8
Milieu familial pas à 7 \$	3,5 **	1,8 – 6,0	5,4	4,2 – 6,8	4,4	3,7 – 5,3
Milieu familial à 7 \$	35,0	30,1 – 39,8	35,2	32,6 – 37,9	33,3	31,6 – 35,1
Garderie ou CPE à 7 \$	34,6	29,7 – 39,6	35,8	33,1 – 38,6	38,2	36,4 – 40,1
Autres modes	1,0 **	0,3 – 2,6	0,9 **	0,4 – 1,6	0,8 *	0,5 – 1,2
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 2 ans</b>	<i>p</i> = 0,194					
Domicile	11,7	8,7 – 15,3	7,5	6,0 – 9,2	6,7	5,7 – 7,7
Milieu familial pas à 7 \$	3,3 **	1,7 – 5,7	4,2	3,1 – 5,4	3,4	2,7 – 4,2
Milieu familial à 7 \$	30,1	25,3 – 34,9	32,9	30,4 – 35,5	30,2	28,5 – 32,0
Garderie ou CPE à 7 \$	47,0	41,6 – 52,3	48,6	45,7 – 51,4	53,8	51,9 – 55,7
Jardin d'enfants	7,5 *	5,1 – 10,7	6,2	4,9 – 7,8	5,2	4,3 – 6,0
Autres modes	0,4 **	0,0 – 1,6	0,7 **	0,3 – 1,3	0,6 *	0,4 – 1,0
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 3 ans</b>	<i>p</i> = 0,165					
Domicile	5,2 *	3,3 – 7,9	3,9	2,9 – 5,1	2,9	2,3 – 3,6
Milieu familial pas à 7 \$	2,1 **	1,0 – 3,7	3,4	2,5 – 4,6	3,2	2,5 – 4,0
Milieu familial à 7 \$	27,4	22,8 – 32,0	25,5	23,1 – 28,0	23,5	21,9 – 25,1
Garderie ou CPE à 7 \$	53,2	48,1 – 58,2	57,3	54,6 – 60,0	62,4	60,5 – 64,2
Jardin d'enfants	11,3	8,3 – 15,0	9,4	7,8 – 11,1	7,5	6,5 – 8,4
Autres modes	0,8 **	0,2 – 2,3	0,5 **	0,1 – 1,1	0,5 **	0,3 – 0,9
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 4 ans</b>	<i>p</i> = 0,001					
Domicile	4,6 *	2,8 – 7,2	2,5 *	1,7 – 3,5	1,7	1,2 – 2,2
Milieu familial pas à 7 \$	2,1 **	1,1 – 3,8	2,9 *	2,1 – 4,0	2,4	1,8 – 3,0
Milieu familial à 7 \$	22,4	18,1 – 26,7	19,0	16,9 – 21,0	16,5	15,1 – 17,9
Garderie ou CPE à 7 \$	52,7	47,4 – 57,9	58,2	55,5 – 60,9	62,9	61,0 – 64,7
Jardin d'enfants	17,0	13,0 – 21,7	16,5	14,4 – 18,5	15,1	13,7 – 16,4
Autres modes	1,1 **	0,3 – 2,8	1,0 **	0,5 – 1,6	1,5 *	1,1 – 2,0
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau 11

**Répartition des familles ayant des enfants de moins de 5 ans et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le mode de garde préféré pour la garde régulière, tous motifs confondus, d'un enfant de l'âge concerné et le statut de l'emploi des parents, Québec, 2009**

	Les deux parents (ou le parent seul) ont un statut atypique de l'emploi		Un des deux parents a un statut atypique de l'emploi		Les deux parents (ou le parent seul) ont un statut typique de l'emploi	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Pour enfant de moins d'un an</b>	<i>p</i> = 0,133					
Domicile	53,4	48,4 – 58,3	54,7	51,6 – 57,7	51,1	49,2 – 52,9
Milieu familial pas à 7\$	3,1 **	1,7 – 5,1	4,4	3,2 – 5,8	3,6	2,9 – 4,4
Milieu familial à 7\$	20,7	16,6 – 24,8	18,4	16,1 – 20,6	20,8	19,3 – 22,3
Garderie ou CPE à 7\$	19,7	16,1 – 23,7	19,8	17,5 – 22,2	22,7	21,0 – 24,3
Autres modes	3,1 **	1,5 – 5,5	2,8 *	1,8 – 4,0	1,9	1,4 – 2,5
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 1 an</b>	<i>p</i> = 0,001					
Domicile	27,9	23,4 – 32,5	24,3	21,8 – 26,8	22,4	20,8 – 23,9
Milieu familial pas à 7\$	3,9 *	2,3 – 6,3	5,4	4,1 – 6,9	4,4	3,6 – 5,3
Milieu familial à 7\$	34,9	30,1 – 39,6	34,1	31,4 – 36,8	33,8	32,0 – 35,5
Garderie ou CPE à 7\$	30,9	26,5 – 35,4	35,0	32,3 – 37,7	39,0	37,2 – 40,8
Autres modes	2,3 **	1,0 – 4,6	1,2 **	0,6 – 2,2	0,5 **	0,3 – 0,8
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 2 ans</b>	<i>p</i> = 0,000					
Domicile	11,7	8,8 – 15,2	7,9	6,4 – 9,7	6,6	5,6 – 7,5
Milieu familial pas à 7\$	3,5 **	2,0 – 5,8	4,5	3,4 – 5,8	3,2	2,6 – 4,0
Milieu familial à 7\$	31,2	26,7 – 35,8	33,3	30,8 – 35,9	30,0	28,3 – 31,6
Garderie ou CPE à 7\$	42,7	37,9 – 47,5	46,9	44,2 – 49,6	55,1	53,2 – 57,0
Jardin d'enfants	9,1 *	6,4 – 12,4	6,2	4,9 – 7,8	4,9	4,1 – 5,8
Autres modes	1,7 **	0,6 – 3,7	1,1 **	0,5 – 2,0	0,3 **	0,1 – 0,5
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 3 ans</b>	<i>p</i> = 0,000					
Domicile	6,2 *	4,0 – 9,1	3,2 *	2,3 – 4,4	3,0	2,4 – 3,7
Milieu familial pas à 7\$	3,7 **	2,0 – 6,2	4,1	3,0 – 5,4	2,7	2,1 – 3,4
Milieu familial à 7\$	23,7	19,9 – 27,6	27,5	25,0 – 30,0	23,4	21,8 – 25,0
Garderie ou CPE à 7\$	52,2	47,5 – 56,8	54,2	51,4 – 57,0	63,8	61,9 – 65,7
Jardin d'enfants	12,7	9,7 – 16,3	10,3	8,5 – 12,1	6,8	5,8 – 7,7
Autres modes	1,4 **	0,4 – 3,3	0,7 **	0,3 – 1,4	0,3 **	0,1 – 0,6
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 4 ans</b>	<i>p</i> = 0,000					
Domicile	4,4 *	2,5 – 7,0	1,9 *	1,2 – 2,8	1,9	1,5 – 2,5
Milieu familial pas à 7\$	2,3 **	1,1 – 4,3	3,2 *	2,3 – 4,4	2,3	1,7 – 2,9
Milieu familial à 7\$	16,4	12,9 – 20,4	19,6	17,4 – 21,8	17,2	15,8 – 18,6
Garderie ou CPE à 7\$	53,1	48,1 – 58,0	57,4	54,5 – 60,2	63,2	61,4 – 65,1
Jardin d'enfants	21,2	17,3 – 25,0	16,6	14,4 – 18,8	14,2	13,0 – 15,5
Autres modes	2,7 **	1,2 – 5,0	1,3 **	0,7 – 2,2	1,2 *	0,8 – 1,6
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

## Conclusion

Cette étude visait à vérifier les relations entre la présence d'atypisme du travail de la mère, du père ou dans la famille et divers aspects de la garde des enfants. L'étude de Rochette et Deslauriers<sup>17</sup>, qui s'appuyait sur des données de l'ÉLDEQ remontant à 2000, relevait l'existence de plusieurs liens significatifs, mais essentiellement dans le cas où la mère avait un tel type de travail. Nos analyses montrent que ces liens s'observent toujours en 2009, à partir des données de l'EUSG. Nous avons cependant mis en lumière quelques associations avec le régime de travail du père et plusieurs avec celui des deux parents (ou du parent seul).

Ainsi, on voit que lorsque les deux parents – ou séparément la mère ou le père – ont un emploi correspondant à l'une ou l'autre des formes d'atypisme du travail considérées, les enfants sont plus souvent gardés, en proportion, régulièrement et irrégulièrement en raison du travail ou des études que si on n'est pas en situation de travail atypique. On observe également des différences dans le cas d'enfants non gardés en raison de ces motifs, en particulier lorsque les deux parents – ou la mère – occupent un emploi à statut atypique, où on utilise alors beaucoup moins la garde. Dans la même veine, on constate qu'un régime atypique de travail (horaire non usuel ou statut atypique de l'emploi), qu'il concerne les deux parents, la mère ou le père, est lié à un nombre d'heures de garde plus faible. L'association est cependant plus marquée lorsque la mère ou les deux parents ont un tel régime de travail.

En ce qui a trait au mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études, on constate très peu de variations significatives lorsque l'on considère le régime de travail du père, quel qu'il soit. Dans le cas de celui des parents ou de la mère, des différences dans les modes utilisés apparaissent à certains âges. Retenons qu'à 3 et 4 ans, lorsque les deux parents – ou la mère – ont un horaire non usuel, les enfants sont davantage gardés, en proportion, au domicile, et moins souvent à la garderie ou au CPE à 7 \$<sup>18</sup>.

On remarque également une proportion plus élevée d'enfants gardés par une personne apparentée (au domicile ou ailleurs) lorsque les deux parents – ou la mère – travaillent selon un horaire non usuel. Toutefois, compte tenu des pourcentages d'enfants touchés<sup>19</sup>, c'est une minorité de parents qui recourent à une personne apparentée.

Par ailleurs, les données de l'EUSG 2009 confirment le fait que pour couvrir des besoins de garde le soir, la nuit, la fin de semaine ou à des moments imprévisibles, les parents doivent davantage recourir à plus d'un mode de garde. Qu'il s'agisse d'un horaire non usuel de travail ou d'un statut atypique de l'emploi des parents, de la mère ou du père, les proportions d'enfants fréquentant un second mode de garde sont toujours plus élevées que s'il n'y a pas de travail atypique.

Outre les modalités d'utilisation, l'étude analysait la fréquence des difficultés auxquelles se heurtent les familles dans l'organisation de la garde des enfants. Les résultats mettent en évidence l'existence d'une association élevée non seulement avec le régime atypique de travail des deux parents, mais également avec celui de la mère et du père. Les familles où au moins un parent (mère, père ou les deux) a un horaire non usuel ou un statut atypique de l'emploi sont plus susceptibles de vivre souvent ou très souvent des problèmes liés à l'organisation de la garde des enfants. Et ces familles invoquent dans une plus grande proportion que les autres une demande de disponibilité imprévue au travail comme principale circonstance.

Lorsqu'on examine les préférences des familles quant au mode pour la garde régulière, on note une certaine cohérence avec les données d'utilisation. En effet, pour la garde des enfants d'un an à 4 ans, les familles sont plus nombreuses, en proportion, à préférer le domicile et moins nombreuses, en proportion, la garderie ou le CPE à 7 \$<sup>20</sup>, surtout dans le cas où il y a présence de statut atypique de l'emploi des parents, de la mère ou du père. Soulignons que l'étude de Rochette et Deslauriers n'avait pas détecté d'association entre le régime de travail et les préférences pour un mode de garde.

Somme toute, on remarque que ce ne sont que quelques aspects, principalement le mode de garde utilisé et le recours à une personne apparentée, qui ne montrent pas de lien avec l'une ou l'autre des formes d'atypisme du travail du père. Toutefois, on constate généralement un plus grand nombre de modalités significatives avec le travail atypique des deux parents (ou du parent seul) ou celui de la mère qu'avec celui du père.

De plus, en considérant deux formes d'atypisme de travail plutôt qu'un amalgame de plusieurs conditions atypiques de travail, cela nous a permis de mettre en évidence les modalités de garde qui sont liées plus particulièrement avec l'une ou l'autre forme d'atypisme du travail. Cela suggère qu'il y aurait plus de souplesse dans une forme d'atypisme que dans l'autre. Ainsi, par rapport à un horaire non usuel, le statut atypique de l'emploi (travail à domicile, autonome, à la pige, horaire de travail imprévisible ou cumul de plusieurs emplois) permettrait davantage aux familles de garder leurs jeunes enfants à la maison et de recourir moins souvent à un second mode de garde.

Enfin, l'EUSG 2009 nous révèle que la réalité derrière le travail atypique est bien différente selon que l'on soit une mère ou un père d'enfant d'âge préscolaire, la première travaillant plus souvent à temps partiel ou davantage à domicile que le second. Les données de l'EUSG laissent à penser que les mères assument plus souvent que les pères la garde des enfants. D'autres données seraient cependant nécessaires pour mettre à jour les stratégies de garde d'enfants utilisées par les familles lorsqu'un ou des parents sont dans une situation de travail atypique.

17. M. ROCHETTE et J. DESLAURIERS, *op.cit.*

18. La garderie à 7 \$ ou le CPE sont néanmoins les services de garde les plus utilisés par les familles, que les parents soient en situation de travail atypique ou non.

19. On compte environ 6 % d'enfants gardés régulièrement par une personne apparentée lorsque les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation (données non présentées).

20. Précisons toutefois que la garderie à 7 \$ ou le CPE sont les modes préférés des familles quel que soit le régime de travail des parents.

Tableau A.1

**Répartition par groupe d'âge des enfants de moins de 5 ans dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le type de garde utilisé pour le travail ou les études et l'horaire de travail de la mère et du père, Québec, 2009**

	Mère ayant un horaire non usuel		Mère ayant un horaire usuel		Père ayant un horaire non usuel		Père ayant un horaire usuel	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Enfants de moins d'un an</b>	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,523			
Fréquentation régulière seulement	38,4	29,2 – 47,7	66,9	61,7 – 72,0	53,2	44,8 – 61,5	62,7	57,1 – 68,3
Fréquentation irrégulière seulement	6,5 **	2,3 – 14,1	1,0 **	0,3 – 2,5	2,4 **	0,6 – 6,3	2,1 **	0,7 – 4,7
Fréquentation régulière et irrégulière	29,5 *	20,1 – 40,3	15,2	11,2 – 20,0	22,9 *	15,7 – 31,4	16,5	12,2 – 21,5
Aucune fréquentation pour travail ou études	25,6 *	16,8 – 36,0	16,9	13,0 – 21,4	21,6 *	15,1 – 29,3	18,7	14,3 – 23,9
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 1 an</b>	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,000			
Fréquentation régulière seulement	48,0	42,1 – 53,8	77,9	75,5 – 80,3	59,3	54,3 – 64,3	78,1	75,6 – 80,6
Fréquentation irrégulière seulement	6,9 *	3,9 – 11,0	0,8 **	0,4 – 1,5	2,6 **	1,1 – 5,2	1,5 **	0,9 – 2,5
Fréquentation régulière et irrégulière	34,7	29,3 – 40,2	15,7	13,7 – 17,7	27,0	22,4 – 31,7	15,6	13,4 – 17,7
Aucune fréquentation pour travail ou études	10,5 *	6,9 – 15,1	5,6	4,3 – 7,2	11,1 *	8,0 – 14,8	4,7	3,5 – 6,3
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 2 à 4 ans</b>	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,000			
Fréquentation régulière seulement	51,4	46,8 – 56,0	80,5	78,9 – 82,0	67,9	64,6 – 71,2	78,7	76,9 – 80,5
Fréquentation irrégulière seulement	4,5 *	2,8 – 6,7	0,5 **	0,3 – 0,9	1,8 **	0,9 – 3,0	0,8 *	0,5 – 1,3
Fréquentation régulière et irrégulière	35,1	30,8 – 39,5	13,5	12,1 – 14,8	23,9	20,8 – 26,9	14,2	12,7 – 15,7
Aucune fréquentation pour travail ou études	9,0	6,6 – 12,0	5,5	4,6 – 6,4	6,5	4,9 – 8,4	6,3	5,2 – 7,3
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Ensemble</b>	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,000			
Fréquentation régulière seulement	49,1	45,4 – 52,8	78,9	77,6 – 80,2	64,3	61,4 – 67,2	77,4	75,9 – 79,0
Fréquentation irrégulière seulement	5,3 *	3,7 – 7,2	0,6 *	0,4 – 0,9	2,0 *	1,3 – 3,1	1,1 *	0,7 – 1,5
Fréquentation régulière et irrégulière	34,4	30,9 – 38,0	14,1	13,0 – 15,3	24,6	22,0 – 27,2	14,7	13,4 – 16,0
Aucune fréquentation pour travail ou études	11,1	8,8 – 13,4	6,3	5,5 – 7,1	9,1	7,4 – 11,0	6,8	5,8 – 7,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.2

**Répartition par groupe d'âge des enfants de moins de 5 ans dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le type de garde utilisé pour le travail ou les études et le statut de l'emploi de la mère et du père, Québec, 2009**

	Mère ayant un statut atypique de l'emploi		Mère ayant un statut typique de l'emploi		Père ayant un statut atypique de l'emploi		Père ayant un statut typique de l'emploi	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Enfants de moins d'un an</b>	<i>p = 0,000</i>				<i>p = 0,011</i>			
Fréquentation régulière seulement	36,3	28,2 – 44,4	68,9	63,5 – 74,2	43,0	33,4 – 52,5	65,3	60,0 – 70,6
Fréquentation irrégulière seulement	3,8 **	1,1 – 9,1	1,8 **	0,6 – 4,1	6,1 **	2,1 – 13,3	1,2 **	0,4 – 2,8
Fréquentation régulière et irrégulière	18,1 *	11,2 – 27,0	18,6	14,1 – 23,8	24,0 *	16,0 – 33,6	16,4	12,3 – 21,3
Aucune fréquentation pour travail ou études	41,7	32,6 – 50,8	10,8 *	7,5 – 14,9	27,0 *	18,5 – 36,9	17,1	13,1 – 21,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 1 an</b>	<i>p = 0,000</i>				<i>p = 0,037</i>			
Fréquentation régulière seulement	47,1	41,2 – 53,1	79,0	76,6 – 81,3	65,5	60,2 – 70,9	75,5	72,8 – 78,2
Fréquentation irrégulière seulement	3,4 **	1,7 – 6,2	1,5 **	0,8 – 2,5	2,6 **	1,1 – 5,3	1,6 **	0,9 – 2,6
Fréquentation régulière et irrégulière	27,8	22,5 – 33,2	16,6	14,5 – 18,8	22,9	18,0 – 27,7	17,2	14,9 – 19,5
Aucune fréquentation pour travail ou études	21,6	16,4 – 26,8	2,9 *	2,0 – 4,2	9,0 *	5,8 – 13,1	5,7	4,3 – 7,4
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 2 à 4 ans</b>	<i>p = 0,000</i>				<i>p = 0,001</i>			
Fréquentation régulière seulement	53,3	49,3 – 57,2	81,9	80,5 – 83,4	71,1	67,8 – 74,5	77,6	75,9 – 79,4
Fréquentation irrégulière seulement	3,8 *	2,5 – 5,5	0,4 **	0,2 – 0,7	2,0 **	1,1 – 3,2	0,8 *	0,4 – 1,2
Fréquentation régulière et irrégulière	22,0	18,7 – 25,2	15,6	14,2 – 17,0	19,2	16,3 – 22,2	15,9	14,3 – 17,4
Aucune fréquentation pour travail ou études	20,9	17,6 – 24,2	2,0	1,5 – 2,6	7,7	5,8 – 9,9	5,8	4,8 – 6,8
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Ensemble</b>	<i>p = 0,000</i>				<i>p = 0,000</i>			
Fréquentation régulière seulement	50,3	47,0 – 53,6	80,3	78,9 – 81,6	67,5	64,5 – 70,5	76,1	74,5 – 77,7
Fréquentation irrégulière seulement	3,7 *	2,6 – 5,1	0,8 *	0,5 – 1,2	2,4 *	1,6 – 3,6	1,0 *	0,7 – 1,4
Fréquentation régulière et irrégulière	23,0	20,1 – 25,8	16,1	14,8 – 17,3	20,5	17,9 – 23,1	16,3	14,9 – 17,6
Aucune fréquentation pour travail ou études	23,0	20,0 – 26,0	2,9	2,3 – 3,5	9,5	7,6 – 11,7	6,6	5,7 – 7,5
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.3

**Répartition par âge des enfants de moins de 5 ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le principal mode de garde et l'horaire de travail de la mère et du père, Québec, 2009**

	Mère ayant un horaire non usuel		Mère ayant un horaire usuel		Père ayant un horaire non usuel		Père ayant un horaire usuel	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Enfants de moins d'un an</b>	<i>p</i> = 0,385				<i>p</i> = 0,972			
Au domicile de l'enfant	22,9 *	13,5 – 34,9	8,8 *	5,7 – 12,9	10,4 **	5,2 – 18,1	9,9 *	6,2 – 14,8
En milieu familial – services pas à 7 \$	29,2 *	19,1 – 41,0	29,4	23,7 – 35,0	29,4 *	21,0 – 39,0	30,1	23,8 – 36,4
En milieu familial – services à 7 \$	26,4 *	16,6 – 38,1	30,1	24,8 – 35,3	32,0	22,8 – 41,2	29,6	23,9 – 35,3
À la garderie ou au CPE – services à 7 \$	17,2 **	9,3 – 27,9	27,0	21,8 – 32,1	23,4 *	15,7 – 32,6	25,8	20,1 – 31,5
Autres modes	4,3 **	0,8 – 12,5	4,8 **	2,3 – 8,6	4,8 **	1,2 – 12,3	4,6 **	2,1 – 8,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 1 an</b>	<i>p</i> = 0,029				<i>p</i> = 0,562			
Au domicile de l'enfant	9,6 *	6,1 – 14,1	4,0	3,0 – 5,3	6,3 *	4,0 – 9,3	4,5	3,3 – 5,9
En milieu familial – services pas à 7 \$	26,0	19,8 – 33,1	25,4	22,9 – 27,9	24,2	19,5 – 28,9	25,3	22,5 – 28,0
En milieu familial – services à 7 \$	30,8	24,9 – 36,8	31,0	28,2 – 33,8	32,8	27,6 – 38,1	30,7	27,7 – 33,7
À la garderie ou au CPE – services à 7 \$	28,1	21,9 – 34,3	33,3	30,4 – 36,1	31,7	26,5 – 36,9	33,1	30,1 – 36,1
Autres modes	5,4 **	2,7 – 9,7	6,3	4,9 – 8,0	5,0 *	2,9 – 8,1	6,5	4,9 – 8,3
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 2 ans</b>	<i>p</i> = 0,003				<i>p</i> = 0,052			
Au domicile de l'enfant	5,2 **	2,8 – 8,7	2,8 *	1,8 – 4,1	2,5 **	1,0 – 5,3	2,9 *	1,8 – 4,4
En milieu familial – services pas à 7 \$	24,0	18,0 – 30,9	14,1	12,0 – 16,3	21,4	16,2 – 26,7	13,2	10,9 – 15,5
En milieu familial – services à 7 \$	22,5	16,4 – 29,6	32,2	29,1 – 35,2	28,7	23,3 – 34,1	32,3	28,9 – 35,7
À la garderie ou au CPE – services à 7 \$	41,7	34,2 – 49,2	44,4	41,1 – 47,7	41,1	35,3 – 46,9	45,2	41,5 – 48,8
Autres modes	6,6 **	3,6 – 10,9	6,5	5,0 – 8,2	6,2 *	3,6 – 9,8	6,4	4,8 – 8,3
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 3 ans</b>	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,770			
Au domicile de l'enfant	8,3 **	4,5 – 13,9	1,6 *	0,9 – 2,5	3,2 **	1,4 – 6,0	2,0 **	1,2 – 3,3
En milieu familial – services pas à 7 \$	15,0 *	9,9 – 21,4	12,1	9,9 – 14,3	12,0 *	8,4 – 16,5	13,2	10,6 – 15,8
En milieu familial – services à 7 \$	28,9	21,8 – 36,9	27,7	24,7 – 30,8	29,3	23,4 – 35,1	26,7	23,3 – 30,1
À la garderie ou au CPE – services à 7 \$	38,1	30,4 – 45,8	51,5	48,1 – 54,8	49,2	43,4 – 55,0	50,7	46,9 – 54,4
Autres modes	9,7 **	5,4 – 15,7	7,1	5,5 – 9,1	6,4 *	3,7 – 10,3	7,3	5,4 – 9,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 4 ans</b>	<i>p</i> = 0,002				<i>p</i> = 0,199			
Au domicile de l'enfant	6,7 **	3,4 – 11,7	2,1 *	1,3 – 3,2	3,9 **	1,9 – 7,1	2,7 *	1,7 – 4,0
En milieu familial – services pas à 7 \$	13,0 *	8,8 – 18,4	10,0	8,2 – 12,0	12,8 *	8,9 – 17,7	10,2	8,1 – 12,4
En milieu familial – services à 7 \$	25,1	18,8 – 32,4	24,7	22,2 – 27,3	27,7	22,1 – 33,2	23,0	20,2 – 25,9
À la garderie ou au CPE – services à 7 \$	41,3	33,8 – 48,8	53,8	50,7 – 56,8	45,6	39,7 – 51,5	53,7	50,1 – 57,3
Autres modes	13,8 *	9,0 – 20,0	9,4	7,6 – 11,5	10,0 *	6,7 – 14,3	10,4	8,1 – 12,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Ensemble</b>	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,113			
Au domicile de l'enfant	8,9	6,6 – 11,6	3,0	2,5 – 3,6	4,6 *	3,3 – 6,1	3,5	2,8 – 4,2
En milieu familial – services pas à 7 \$	20,5	17,3 – 23,7	16,4	15,2 – 17,6	18,7	16,3 – 21,1	16,7	15,4 – 18,0
En milieu familial – services à 7 \$	27,0	23,5 – 30,4	29,0	27,5 – 30,5	29,9	27,0 – 32,8	28,3	26,6 – 30,1
À la garderie ou au CPE – services à 7 \$	35,2	31,5 – 38,9	44,4	42,7 – 46,1	40,1	37,1 – 43,2	44,0	42,1 – 46,0
Autres modes	8,4	6,5 – 10,7	7,2	6,3 – 8,0	6,7	5,2 – 8,4	7,4	6,5 – 8,4
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note: le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.



Tableau A.4

**Répartition par âge des enfants de moins de 5 ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le principal mode de garde et le statut de l'emploi de la mère et du père, Québec, 2009**

	Mère ayant un statut atypique de l'emploi		Mère ayant un statut typique de l'emploi		Père ayant un statut atypique de l'emploi		Père ayant un statut typique de l'emploi	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Enfants de moins d'un an</b>	$p = 0,624$				$p = 0,504$			
Au domicile de l'enfant	19,6 **	10,4 – 32,1	10,0 *	6,8 – 14,1	9,7 **	4,2 – 18,5	10,2 *	6,6 – 14,8
En milieu familial – services pas à 7 \$	25,3 *	15,5 – 37,3	29,9	24,5 – 35,3	30,5 *	19,8 – 43,0	29,4	23,9 – 35,0
En milieu familial – services à 7 \$	33,3 *	21,8 – 46,5	28,6	23,6 – 33,6	24,3 *	14,5 – 36,6	32,2	26,8 – 37,5
À la garderie ou au CPE – services à 7 \$	20,6 **	10,8 – 33,7	26,0	21,1 – 30,9	26,0 *	16,3 – 37,9	24,9	19,5 – 30,3
Autres modes	1,2 **	0,0 – 6,5	5,5 **	2,8 – 9,5	9,4 **	3,0 – 21,0	3,4 **	1,4 – 6,8
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 1 an</b>	$p = 0,001$				$p = 0,066$			
Au domicile de l'enfant	9,8 *	6,3 – 14,2	4,0	3,0 – 5,3	8,2 *	5,4 – 11,9	3,9 *	2,8 – 5,3
En milieu familial – services pas à 7 \$	24,2	18,5 – 30,8	25,5	23,0 – 28,0	26,7	21,4 – 32,1	24,6	21,8 – 27,4
En milieu familial – services à 7 \$	31,4	24,5 – 38,3	30,9	28,2 – 33,5	27,6	22,4 – 32,7	32,1	29,1 – 35,0
À la garderie ou au CPE – services à 7 \$	25,3	19,5 – 31,1	34,0	31,1 – 36,8	32,1	26,7 – 37,4	33,0	29,9 – 36,2
Autres modes	9,3 *	5,6 – 14,4	5,6	4,3 – 7,1	5,4 **	2,9 – 9,0	6,3	4,8 – 8,1
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 2 ans</b>	$p = 0,031$				$p = 0,034$			
Au domicile de l'enfant	6,8 **	3,6 – 11,5	2,4 *	1,5 – 3,6	3,5 **	1,7 – 6,5	2,6 *	1,6 – 4,0
En milieu familial – services pas à 7 \$	16,4 *	11,6 – 22,4	15,7	13,4 – 18,0	17,8	13,2 – 23,2	14,4	12,0 – 16,8
En milieu familial – services à 7 \$	28,4	22,0 – 35,4	31,3	28,2 – 34,3	33,8	27,4 – 40,2	30,7	27,4 – 33,9
À la garderie ou au CPE – services à 7 \$	39,9	32,9 – 46,8	44,5	41,1 – 47,9	35,9	29,8 – 42,0	46,8	43,1 – 50,5
Autres modes	8,5 *	5,1 – 13,2	6,1	4,7 – 7,9	9,0 *	5,8 – 13,1	5,5	4,0 – 7,4
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 3 ans</b>	$p = 0,066$				$p = 0,196$			
Au domicile de l'enfant	5,7 **	2,7 – 10,3	2,0 *	1,2 – 3,0	4,2 **	2,0 – 7,6	1,8 **	1,0 – 2,9
En milieu familial – services pas à 7 \$	13,5 *	9,1 – 19,1	12,2	10,0 – 14,4	10,0 *	6,5 – 14,7	13,9	11,2 – 16,5
En milieu familial – services à 7 \$	29,6	22,9 – 37,0	27,6	24,5 – 30,6	26,9	20,9 – 32,8	27,5	24,1 – 30,8
À la garderie ou au CPE – services à 7 \$	43,6	36,4 – 50,9	50,8	47,4 – 54,2	52,5	45,8 – 59,2	49,8	46,0 – 53,5
Autres modes	7,5 **	4,2 – 12,3	7,5	5,9 – 9,5	6,4 *	3,8 – 10,1	7,1	5,3 – 9,4
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Enfants de 4 ans</b>	$p = 0,773$				$p = 0,220$			
Au domicile de l'enfant	3,4 **	1,5 – 6,4	2,7 *	1,8 – 3,9	4,3 **	2,2 – 7,4	2,6 *	1,6 – 3,9
En milieu familial – services pas à 7 \$	12,5 *	8,5 – 17,4	10,0	8,1 – 11,9	12,1 *	8,3 – 16,8	10,5	8,4 – 12,6
En milieu familial – services à 7 \$	22,3	16,2 – 29,3	25,3	22,6 – 27,9	21,2	15,9 – 26,6	25,4	22,4 – 28,3
À la garderie ou au CPE – services à 7 \$	51,4	44,5 – 58,4	52,0	48,9 – 55,2	49,6	43,3 – 55,9	52,2	48,7 – 55,6
Autres modes	10,5 *	6,4 – 15,8	10,0	8,1 – 12,2	12,9 *	9,1 – 17,5	9,4	7,3 – 11,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Ensemble</b>	$p = 0,000$				$p = 0,022$			
Au domicile de l'enfant	7,3	5,5 – 9,5	3,3	2,7 – 3,9	5,4	4,0 – 7,1	3,3	2,6 – 4,0
En milieu familial – services pas à 7 \$	17,3	14,7 – 19,9	16,9	15,8 – 18,1	17,7	15,1 – 20,3	17,1	15,8 – 18,4
En milieu familial – services à 7 \$	28,2	24,7 – 31,8	28,8	27,3 – 30,2	27,1	23,9 – 30,4	29,2	27,6 – 30,9
À la garderie ou au CPE – services à 7 \$	38,8	35,2 – 42,3	43,9	42,1 – 45,6	41,3	37,9 – 44,7	43,6	41,7 – 45,4
Autres modes	8,4	6,6 – 10,6	7,2	6,3 – 8,1	8,5	6,7 – 10,5	6,8	5,9 – 7,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note: le  $p$  indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.5

**Répartition des enfants de moins de 5 ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le nombre d'heures de garde par jour et le régime de travail de la mère et du père, Québec, 2009**

	Régime atypique du travail de la mère				Régime atypique du travail du père			
	Oui		Non		Oui		Non	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Horaire de travail</b>								
	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,000			
4 heures ou moins	3,2 *	2,0 – 4,8	1,2	0,9 – 1,6	1,8 *	1,1 – 2,8	1,5	1,1 – 2,0
Plus de 4 heures à 7 heures	21,6	18,3 – 24,9	9,3	8,3 – 10,4	14,6	12,4 – 16,9	10,2	9,0 – 11,4
Plus de 7 heures à 10 heures	71,0	67,3 – 74,7	87,6	86,4 – 88,8	80,5	77,8 – 83,2	86,5	85,1 – 87,9
Plus de 10 heures	4,2 *	2,7 – 6,2	1,9	1,5 – 2,4	3,0 *	2,0 – 4,5	1,8	1,3 – 2,4
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Statut de l'emploi</b>								
	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,017			
4 heures ou moins	3,1 *	2,0 – 4,6	1,2 *	0,9 – 1,6	1,8 **	1,0 – 3,0	1,6	1,1 – 2,1
Plus de 4 heures à 7 heures	21,6	18,6 – 24,6	9,2	8,1 – 10,2	14,6	12,1 – 17,0	10,4	9,1 – 11,6
Plus de 7 heures à 10 heures	72,4	69,2 – 75,7	87,5	86,3 – 88,7	81,6	78,8 – 84,4	85,9	84,5 – 87,3
Plus de 10 heures	2,8 *	1,7 – 4,4	2,2	1,7 – 2,7	2,0 **	1,1 – 3,3	2,2	1,7 – 2,8
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.6

**Répartition des familles dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation utilisant la garde régulière pour le travail ou les études selon la fréquence des difficultés à organiser la garde régulière ou irrégulière des enfants et le régime de travail de la mère et du père, Québec, 2009**

	Régime atypique du travail de la mère				Régime atypique du travail du père			
	Oui		Non		Oui		Non	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Horaire de travail</b>								
	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,000			
Souvent ou très souvent	12,5	9,9 – 15,6	4,3	3,6 – 5,1	7,8	6,2 – 9,7	4,0	3,3 – 4,8
Rarement ou à l'occasion	65,2	61,3 – 69,0	58,7	57,0 – 60,4	60,5	57,4 – 63,7	59,2	57,3 – 61,2
Jamais	22,3	19,0 – 25,6	37,0	35,3 – 38,7	31,6	28,6 – 34,7	36,8	34,9 – 38,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Statut de l'emploi</b>								
	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,000			
Souvent ou très souvent	11,0	8,6 – 13,4	4,4	3,7 – 5,2	7,9	6,1 – 10,0	4,0	3,3 – 4,7
Rarement ou à l'occasion	59,4	55,5 – 63,2	59,7	58,0 – 61,4	57,2	53,8 – 60,6	60,3	58,4 – 62,3
Jamais	29,6	26,1 – 33,1	35,9	34,3 – 37,6	34,9	31,7 – 38,2	35,7	33,8 – 37,6
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en **gras**.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.7

**Répartition des familles dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation utilisant la garde régulière pour le travail ou les études qui ont déclaré connaître des situations imprévues leur causant des difficultés à organiser la garde régulière ou irrégulière des enfants selon la principale circonstance de ces difficultés et le régime de travail de la mère et du père, Québec, 2009**

	Régime atypique du travail de la mère				Régime atypique du travail du père			
	Oui		Non		Oui		Non	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Horaire non usuel</b>								
	<i>p = 0,000</i>				<i>p = 0,000</i>			
L'enfant est malade	32,2	27,8 – 36,6	43,9	41,8 – 46,0	33,7	30,2 – 37,2	44,7	42,3 – 47,1
Le travail demande une disponibilité imprévue	38,5	34,0 – 43,0	24,2	22,2 – 26,2	33,3	29,5 – 37,0	24,7	22,6 – 26,8
La personne qui garde n'est pas disponible	25,9	22,0 – 29,9	26,3	24,5 – 28,2	27,5	24,0 – 31,1	25,8	23,8 – 27,8
Autres circonstances	3,4 *	1,9 – 5,4	5,6	4,5 – 6,6	5,5 *	3,7 – 7,8	4,7	3,8 – 5,8
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Statut atypique de l'emploi</b>								
	<i>p = 0,002</i>				<i>p = 0,059</i>			
L'enfant est malade	34,7	30,3 – 39,1	43,5	41,4 – 45,7	36,8	32,8 – 40,7	43,2	40,9 – 45,5
Le travail demande une disponibilité imprévue	31,4	27,1 – 35,6	25,6	23,6 – 27,6	30,5	26,5 – 34,5	25,9	23,7 – 28,0
La personne qui garde n'est pas disponible	29,9	25,6 – 34,1	25,5	23,7 – 27,4	28,0	24,3 – 31,8	25,9	23,9 – 28,0
Autres circonstances	4,1 *	2,5 – 6,2	5,3	4,3 – 6,4	4,7 *	2,9 – 7,1	5,0	4,0 – 6,1
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.8

**Répartition des familles ayant des enfants de moins de 5 ans et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le mode de garde préféré pour la garde régulière, tous motifs confondus, d'un enfant de l'âge concerné et l'horaire de travail de la mère et du père, Québec, 2009**

	Mère ayant un horaire non usuel		Mère ayant un horaire usuel		Père ayant un horaire non usuel		Père ayant un horaire usuel	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Pour enfant de moins d'un an</b>	<i>p</i> = 0,118				<i>p</i> = 0,885			
Domicile	48,8	45,0 – 52,5	52,8	51,1 – 54,5	51,5	48,4 – 54,7	52,6	50,7 – 54,5
Milieu familial pas à 7\$	4,5 *	3,2 – 6,2	3,5	2,9 – 4,2	4,3	3,2 – 5,7	3,7	3,1 – 4,5
Milieu familial à 7\$	20,2	17,5 – 23,0	20,3	19,0 – 21,6	20,9	18,6 – 23,2	20,0	18,6 – 21,4
Garderie ou CPE à 7\$	23,5	20,5 – 26,5	21,3	19,9 – 22,7	21,0	18,5 – 23,5	21,3	19,8 – 22,8
Autres modes	3,0 *	1,9 – 4,5	2,1	1,7 – 2,6	2,2 *	1,4 – 3,4	2,3	1,8 – 3,0
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 1 an</b>	<i>p</i> = 0,853				<i>p</i> = 0,610			
Domicile	24,3	21,1 – 27,5	23,0	21,5 – 24,5	22,8	20,2 – 25,3	23,3	21,7 – 24,9
Milieu familial pas à 7\$	4,6 *	3,3 – 6,3	4,5	3,9 – 5,3	4,7	3,6 – 6,2	4,8	4,0 – 5,7
Milieu familial à 7\$	34,6	31,3 – 38,0	34,0	32,5 – 35,6	36,2	33,3 – 39,1	33,4	31,7 – 35,2
Garderie ou CPE à 7\$	35,5	31,9 – 39,1	37,6	36,0 – 39,2	35,4	32,6 – 38,2	37,6	35,8 – 39,3
Autres modes	1,0 **	0,4 – 1,9	0,8 *	0,6 – 1,2	0,9 **	0,4 – 1,8	0,9 *	0,6 – 1,4
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 2 ans</b>	<i>p</i> = 0,008				<i>p</i> = 0,254			
Domicile	9,8	7,8 – 12,2	6,8	5,9 – 7,6	8,1	6,6 – 9,8	7,0	6,0 – 8,0
Milieu familial pas à 7\$	3,8 *	2,6 – 5,4	3,5	2,9 – 4,1	3,7 *	2,7 – 5,0	3,8	3,1 – 4,6
Milieu familial à 7\$	31,9	28,5 – 35,4	30,9	29,5 – 32,4	33,0	30,4 – 35,7	30,5	28,8 – 32,2
Garderie ou CPE à 7\$	46,6	42,8 – 50,4	52,9	51,3 – 54,6	48,2	45,3 – 51,2	52,8	51,0 – 54,6
Jardin d'enfants	7,3	5,4 – 9,5	5,3	4,5 – 6,1	6,3	4,9 – 7,9	5,1	4,3 – 6,0
Autres modes	0,6 **	0,2 – 1,4	0,6 *	0,4 – 1,0	0,6 **	0,2 – 1,4	0,8 *	0,5 – 1,2
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 3 ans</b>	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,237			
Domicile	5,4 *	3,9 – 7,4	2,9	2,3 – 3,5	3,4 *	2,5 – 4,6	3,2	2,6 – 3,9
Milieu familial pas à 7\$	2,7 *	1,7 – 3,9	3,2	2,6 – 3,8	3,1 *	2,2 – 4,3	3,4	2,7 – 4,2
Milieu familial à 7\$	26,2	22,9 – 29,4	24,1	22,7 – 25,4	27,2	24,7 – 29,8	23,8	22,3 – 25,4
Garderie ou CPE à 7\$	54,3	50,7 – 57,9	61,6	60,0 – 63,2	56,1	53,3 – 59,0	61,4	59,6 – 63,2
Jardin d'enfants	10,8	8,6 – 13,0	7,8	6,9 – 8,6	9,5	7,8 – 11,4	7,6	6,6 – 8,5
Autres modes	0,6 **	0,2 – 1,5	0,5 *	0,3 – 0,8	0,6 **	0,2 – 1,4	0,6 *	0,4 – 1,0
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 4 ans</b>	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,023			
Domicile	3,9 *	2,6 – 5,6	1,7	1,3 – 2,1	2,7 *	1,9 – 3,8	1,9	1,4 – 2,5
Milieu familial pas à 7\$	2,5 *	1,6 – 3,7	2,4	1,9 – 3,0	2,6 *	1,8 – 3,7	2,6	2,0 – 3,3
Milieu familial à 7\$	21,3	18,4 – 24,2	16,9	15,7 – 18,1	20,5	18,2 – 22,8	16,8	15,5 – 18,2
Garderie ou CPE à 7\$	54,3	50,8 – 57,8	62,3	60,7 – 63,9	56,9	53,9 – 59,9	62,0	60,1 – 63,8
Jardin d'enfants	16,9	14,2 – 19,6	15,3	14,1 – 16,5	16,2	13,9 – 18,4	15,2	13,9 – 16,5
Autres modes	1,1 **	0,5 – 2,0	1,4	1,0 – 1,9	1,0 **	0,5 – 1,9	1,5	1,1 – 2,0
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en **gras**.

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.9

**Répartition des familles ayant des enfants de moins de 5 ans et dont les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation selon le mode de garde préféré pour la garde régulière, tous motifs confondus, d'un enfant de l'âge concerné et le statut de l'emploi de la mère et du père, Québec, 2009**

	Mère ayant un statut atypique de l'emploi		Mère ayant un statut typique de l'emploi		Père ayant un statut atypique de l'emploi		Père ayant un statut typique de l'emploi	
	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>	%	I.C. <sup>1</sup>
<b>Pour enfant de moins d'un an</b>	<i>p</i> = 0,012				<i>p</i> = 0,466			
Domicile	54,1	50,7 – 57,5	51,7	50,0 – 53,4	54,1	51,0 – 57,2	52,0	50,3 – 53,8
Milieu familial pas à 7 \$	3,9 *	2,8 – 5,4	3,6	3,0 – 4,3	3,7 *	2,5 – 5,2	3,9	3,2 – 4,7
Milieu familial à 7 \$	21,1	18,4 – 23,9	20,0	18,7 – 21,3	18,5	16,2 – 20,8	20,7	19,3 – 22,1
Garderie ou CPE à 7 \$	17,6	15,1 – 20,0	22,7	21,2 – 24,1	20,9	18,3 – 23,6	21,2	19,7 – 22,7
Autres modes	3,2 *	2,1 – 4,8	2,0	1,6 – 2,6	2,8 *	1,8 – 4,2	2,1	1,6 – 2,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 1 an</b>	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,028			
Domicile	26,1	23,0 – 29,3	22,5	21,1 – 24,0	25,3	22,6 – 28,0	22,6	21,0 – 24,1
Milieu familial pas à 7 \$	4,8	3,6 – 6,4	4,4	3,7 – 5,2	4,7 *	3,4 – 6,3	4,8	4,0 – 5,7
Milieu familial à 7 \$	36,2	32,9 – 39,5	33,6	32,0 – 35,1	33,2	30,2 – 36,2	34,5	32,7 – 36,2
Garderie ou CPE à 7 \$	30,9	28,0 – 33,9	38,8	37,2 – 40,5	35,1	32,1 – 38,2	37,5	35,8 – 39,2
Autres modes	1,8 **	1,0 – 3,1	0,6 *	0,4 – 1,0	1,7 **	0,9 – 2,9	0,7 *	0,4 – 1,0
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 2 ans</b>	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,001			
Domicile	9,9	8,0 – 12,2	6,7	5,8 – 7,5	8,9	7,2 – 10,8	6,9	5,9 – 7,8
Milieu familial pas à 7 \$	4,7	3,4 – 6,2	3,2	2,6 – 3,8	3,6 *	2,5 – 5,1	3,8	3,1 – 4,6
Milieu familial à 7 \$	33,7	30,7 – 36,7	30,4	28,9 – 31,9	31,9	29,1 – 34,6	30,9	29,3 – 32,6
Garderie ou CPE à 7 \$	42,3	39,1 – 45,6	54,3	52,6 – 56,0	47,6	44,4 – 50,7	52,9	51,1 – 54,7
Jardin d'enfants	8,0	6,3 – 10,1	5,0	4,2 – 5,8	6,5	5,0 – 8,2	5,1	4,3 – 5,9
Autres modes	1,3 **	0,6 – 2,5	0,5 **	0,3 – 0,8	1,5 **	0,8 – 2,7	0,4 **	0,2 – 0,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 3 ans</b>	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,000			
Domicile	5,0 *	3,5 – 6,7	2,9	2,3 – 3,5	3,8 *	2,6 – 5,2	3,1	2,5 – 3,8
Milieu familial pas à 7 \$	4,1 *	3,0 – 5,6	2,8	2,3 – 3,4	3,7 *	2,5 – 5,2	3,2	2,6 – 3,9
Milieu familial à 7 \$	27,0	24,3 – 29,7	23,8	22,5 – 25,2	25,5	22,8 – 28,1	24,6	23,0 – 26,1
Garderie ou CPE à 7 \$	51,3	48,0 – 54,5	62,7	61,1 – 64,4	55,0	51,9 – 58,1	61,5	59,7 – 63,3
Jardin d'enfants	11,6	9,5 – 13,7	7,3	6,5 – 8,2	10,8	8,9 – 12,8	7,2	6,2 – 8,1
Autres modes	1,1 **	0,4 – 2,1	0,4 **	0,2 – 0,7	1,2 **	0,5 – 2,2	0,4 **	0,2 – 0,7
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	
<b>Pour enfant de 4 ans</b>	<i>p</i> = 0,000				<i>p</i> = 0,158			
Domicile	3,3 *	2,1 – 4,7	1,7	1,3 – 2,2	2,5 *	1,6 – 3,7	2,0	1,5 – 2,5
Milieu familial pas à 7 \$	3,3 *	2,3 – 4,6	2,2	1,7 – 2,8	2,3 *	1,5 – 3,5	2,7	2,1 – 3,4
Milieu familial à 7 \$	19,6	17,0 – 22,1	17,3	16,1 – 18,5	17,2	15,0 – 19,5	18,0	16,7 – 19,4
Garderie ou CPE à 7 \$	52,9	49,6 – 56,3	63,0	61,4 – 64,7	58,4	55,3 – 61,4	61,3	59,5 – 63,1
Jardin d'enfants	18,8	16,2 – 21,3	14,6	13,4 – 15,7	17,8	15,4 – 20,3	14,7	13,4 – 15,9
Autres modes	2,1 *	1,2 – 3,4	1,2 *	0,8 – 1,6	1,7 **	1,0 – 2,8	1,3 *	0,9 – 1,8
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

Note : le *p* indique le seuil observé lors du test d'association entre la variable du régime de travail et la variable d'intérêt; les seuils significatifs au seuil de 5% sont indiqués en gras.

\* Coefficient de variation entre 15% et 25%; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Intervalle de confiance à 95%.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

## À propos de l'enquête

### Source de données

Les données présentées dans ce bulletin sont tirées de l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009 (EUSG)*. Cette enquête visait les familles ayant des enfants de moins de 5 ans au 30 septembre 2009 et qui résidaient au Québec, à l'exclusion des familles vivant dans les régions sociosanitaires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James, dans les territoires non organisés (régions sans organisation municipale, administrées directement par la province ou par la circonscription électorale, caractérisées par la faible densité de leur population et l'étendue de leur territoire) et dans les réserves amérindiennes. Au total, 11 161 d'entre elles, comprenant 14 745 enfants âgés de moins de 5 ans, ont répondu. Précisons que dans le cas des enfants en situation de garde partagée, ils devaient vivre au moins 40 % du temps dans la famille pour être sélectionnés.

L'enquête a collecté des renseignements sur la principale occupation du répondant et de son conjoint au moment où celle-ci était menée; une seule réponse était permise. Elle n'a donc pas recueilli, de façon exhaustive, toute l'information relative à l'emploi occupé par le répondant et son conjoint à ce moment-là. Ainsi, certains parents ont pu déclarer « demeurer à la maison », considérant que c'était leur occupation principale, bien qu'ils occupaient également un emploi à temps partiel, à domicile, à la pige ou tout autre type d'emploi. Aucun renseignement sur cet emploi n'a alors été collecté. De plus, dans le cas où deux occupations étaient concomitantes, le répondant devait choisir l'une d'entre elles. Enfin, si le répondant était en congé au moment de l'enquête (par exemple un congé de maternité), c'est cette dernière réponse qui était consignée dans l'enquête. En conséquence, nos données ne fournissent pas un portrait complet de l'emploi occupé par les parents de jeunes enfants.

Les résultats exposés dans ce bulletin proviennent tous de données pondérées, c'est-à-dire que les données ont fait l'objet d'un ajustement afin de permettre leur généralisation à la population visée (familles ayant des enfants de moins de 5 ans ou enfants de moins de 5 ans selon le cas). On a également tenu compte du plan de sondage dans le calcul de la précision des proportions et la production des tests statistiques. Les différences significatives sont décelées à l'aide des intervalles de confiance. Lorsqu'il n'y a pas de chevauchement entre deux intervalles, la différence est jugée significative. Si le chevauchement est léger, on effectue un test plus précis avant d'en tirer une conclusion. Toutes les différences signalées dans le texte sont statistiquement significatives au seuil de 5%. Soulignons que les différences significatives ne sont pas toutes interprétées dans le texte; cependant, les intervalles de confiance sont présentés dans tous les tableaux.

L'EUSG 2009 a été financée par le ministère de la Famille et des Aînés.

Pour en savoir plus sur l'enquête, veuillez consulter le site Web suivant, à l'adresse suivante : [www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/service\\_garde.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/service_garde.htm).

Pour accéder aux fichiers de microdonnées de cette enquête, on peut s'adresser au Centre d'accès aux données de recherche de l'ISQ (CADRISQ) à l'aide de son site Web ([www.stat.gouv.qc.ca/sad/acces\\_microdonnees.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/sad/acces_microdonnees.htm)) ou par téléphone (514 343-2299).

### Précision

Les résultats relatifs aux familles monoparentales (dont le parent déclare le travail comme principale occupation) sont regroupés avec ceux qui portent sur les familles où les deux parents déclarent le travail comme principale occupation. Dans le but d'alléger le texte, cette précision n'est pas toujours mentionnée.

Ce bulletin est réalisé par la Direction des enquêtes longitudinales et sociales en vertu du Programme de mise en valeur des données d'enquêtes de l'ISQ.

Ont collaboré à la réalisation : Denis Dionne, révision linguistique (pigiste)  
Claudette D'Anjou, mise en page  
Direction des communications

Pour plus de renseignements : Lucie Gingras  
Direction des enquêtes longitudinales et sociales  
1200, avenue McGill College, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 873-4749, poste 6051  
Télécopieur : 514 864-9919  
Courriel : [contactsante@stat.gouv.qc.ca](mailto:contactsante@stat.gouv.qc.ca)

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
2<sup>e</sup> trimestre 2012  
ISSN 1913-4460 (version imprimée)  
ISSN 1913-4479 (PDF)  
© Gouvernement du Québec,  
Institut de la statistique du Québec, 2007

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.  
[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm)

La version PDF de ce bulletin est diffusée sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)